

DES PAYSANS  
DES PAYSAGES  
UN PAYS



**AGRIJURA** 

CHAMBRE D'AGRICULTURE

**2019**

**RAPPORT ANNUEL**

[www.agrijura.ch](http://www.agrijura.ch)

# Parce que l'agriculture a besoin de spécialistes



En tant que coopérative petite et attractive nous offrons dans les régions rurales en Suisse des prestations d'assurances orientées aux besoins des clients.

**Agence Courtételle**  
Prestaterre CJA Sàrl  
Rue St-Maurice 17  
2852 Courtételle  
Tél. 032 426 83 01  
[www.emmental-versicherung.ch](http://www.emmental-versicherung.ch)

***emmental***  
  
assurance



## Table des matières

---

1.	<i>Mot du président Nicolas Pape</i>	4
2.	<i>L'année 2019 sous revue</i>	7
3.	<i>Statistiques de l'agriculture jurassienne</i>	16
4.	<i>Météo et récoltes</i>	19
5.	<i>Economie végétale</i>	20
6.	<i>Economie animale</i>	25
7.	<i>Structure et projets AgriJura</i>	31
8.	<i>Terrentraide Sàrl</i>	41
9.	<i>Prestaterre CJA Sàrl</i>	42
10.	<i>Service juridique</i>	44
11.	<i>Fondation Rurale Interjurassienne</i>	44
12.	<i>Promotion de l'agriculture</i>	45
13.	<i>AJAPI</i>	47
14.	<i>Programme d'activités 2020</i>	48
15.	<i>Procès-verbal de l'assemblée générale 2019 d'AgriJura</i>	50

### **Ont collaboré à la rédaction de ce rapport d'activités :**

*Michel Darbellay, Ignace Berret, Stéphanie Choulat.*

*FRI : Brieuc Lachat et Bernard Beuret (chapitres 4 et 5).*

*Courtételle, janvier 2020*



**AGRIJURA**   
CHAMBRE D'AGRICULTURE

Rue St-Maurice 17, CP 122, 2852 COURTETELLE

Tél. 032 426 53 54 - Fax 032 426 78 71

[info@agrijura.ch](mailto:info@agrijura.ch) / [www.agrijura.ch](http://www.agrijura.ch)

**Secteur assurances : Prestaterre CJA Sàrl**

Case postale 126, 2852 COURTETELLE

Tél. 032 426 83 01 - Fax 032 426 78 71 [assurances@agrijura.ch](mailto:assurances@agrijura.ch)

## 1. Mot du président Nicolas Pape

---

Après un hiver peu rigoureux, voire relativement doux, le printemps s'est poursuivi dans des conditions plus fraîches et relativement pluvieuses. Le mois de mai a vu de forts coups de gel mais également les premiers orages de grêle, surtout en Ajoie. Dès le début de l'été, les conditions sont devenues chaudes et plutôt sèches. Si le beau temps a facilité les moissons dans la plupart des régions jurassiennes, le retour des précipitations fin juillet s'est révélé salvateur pour limiter la casse sur les exploitations. La situation s'est passablement rétablie pour les maïs, les betteraves et les herbages. Les semis d'automne ont même dû parfois se faire dans des conditions humides. La fin d'année a vu quelques bonnes pluies qui seront profitables pour reconstituer les nappes et réalimenter les sources.



L'épisode de sec du mois de juillet repose la question de comment y faire face. Se préparer est d'autant plus important que les scénarios climatiques prévoient d'ici 2050 une baisse des précipitations durant l'été. L'importance des réserves fourragères et financières doit être remise au premier plan afin de rendre supportables les problèmes liés au changement climatique.

### Comité

Votre comité a atteint en 2019 son rythme de croisière. Lors de nos dix séances nous avons traité une foule de sujets dont la plupart sont repris dans le présent rapport. Les sections régionales et les paysannes ont effectué un travail essentiel pour la branche. Les premières Portes ouvertes à la ferme, organisées en Ajoie en juin, ont été un véritable succès. A noter que des adaptations dans le fonctionnement des sections régionales sont prévues pour 2020, suite au départ de l'animateur rural Ignace Berret fin 2019. Les jeunes agriculteurs ont également une fois de plus prouvé leur dynamisme par diverses actions, particulièrement par le lancement de leur magazine JAJ Info.

## **Politique agricole**

La consultation sur la PA 22+ a fait apparaître des conséquences potentiellement importantes pour l'agriculture jurassienne. Les prétendues simplifications administratives pourraient conduire à terme à des coupes budgétaires et à un report de charges administratives sur les exploitations. Plusieurs points critiques se sont dégagés lors de la consultation. Par exemple, l'exigence du brevet comme critère d'octroi des paiements directs se révélerait particulièrement éliminatoire. L'exigence de la couverture sociale de la paysanne compliquerait singulièrement l'octroi des paiements directs.

Le plafond de 250'000 fr. de paiements directs par exploitation serait arbitraire mais aussi dangereux, car rien n'indique que ce niveau ne pourrait être modifié, comme par exemple abaissé à 150'000 fr. Nous avons rejeté la contribution unique à l'exploitation, retirée par le Conseil fédéral, qui s'apparente à un revenu inconditionnel pour les paysans. Nous avons également combattu l'affaiblissement des contributions à la sécurité d'approvisionnement, toute comme l'augmentation du cofinancement cantonal à 30%, quasi impossible à financer pour un canton comme le nôtre. Il s'agit maintenant d'être attentif au message du Conseil Fédéral sur la PA 22+ et de s'efforcer de corriger les points de divergence par l'intermédiaire de nos parlementaires sous la Coupole.

## **Marchés**

Le marché du lait d'industrie stagne à un niveau beaucoup trop bas. L'année 2019 est marquée par l'introduction du supplément lait commercialisé et du tapis vert. Les 3 ct du tapis vert ont rapidement été noyés dans le prix du lait et n'engendrent aucune valeur ajoutée sensée rentabiliser les efforts consentis par les producteurs pour la durabilité. AgriJura est intervenue lors de l'assemblée de Mooh du 16 avril 2019 et continuera de se battre tant que la filière ne payera pas tous les acteurs du marché de manière durable et ce jusqu'au producteur. Le comble du marché laitier a été atteint en fin d'année par l'importation de beurre alors qu'il y avait assez de lait en Suisse et que le prix stagnait.

Les marchés publics ont atteint un niveau de fréquentation record en 2019. Le marché et les prix de la viande bovine sont restés à un bon niveau en général. Les prix pratiqués dans le marché du porc en 2019 ont été assez stables et bien meilleurs que ceux de 2018.

Concernant la production végétales les prix ont généralement été stables. A noter que pour la betterave, la coopérative JuraSucre a été développée en 2019.

## Projets et défis futurs

Les défis pour l'agriculture jurassienne pour l'année à venir sont multiples. Tout d'abord, il s'agira d'analyser le message du Conseil Fédéral concernant la PA 22+, en espérant que nos revendications auront été entendues et retenues.

Dans la perspective d'une votation populaire en novembre 2020 sur les initiatives "Pour une eau potable propre" et "Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse", il s'agira encore une fois d'expliquer sans relâche ce que l'on fait chacun à notre niveau tout en sachant se remettre en question et en évoluant dans nos pratiques à l'égard de nos concitoyens qui sont également nos consommateurs. L'extrémisme de ces initiatives font qu'une acceptation aurait une portée considérable sur l'agriculture suisse. Paradoxe nié par leurs partisans, ces initiatives augmenteraient la dépendance aux importations qui ne respectent bien souvent pas les exigences de production suisse. Le récent dépôt à la Chancellerie Fédérale de l'initiative « contre l'élevage intensif » pose une nouvelle chicane contre laquelle l'agriculture devra se mobiliser et convaincre pour ne pas se voir discriminer alors que les standards de détention des animaux en Suisse sont parmi les plus exigeants au monde.

Qu'il s'agisse des initiatives pour le climat, la biodiversité ou encore le paysage, leurs thématiques ont en commun de concerner elles aussi l'agriculture. On peut partager certaines idées et préoccupations des initiants mais jusqu'à un certain point. Notre système politique et démocratique permet le dépôt, moyennant le nombre de signatures, de ces différents textes. Mais est-ce que cet instrument de démocratie est encore adapté aux besoins et aux conditions actuelles ? C'est une vraie question...

Nous serons également actifs dans le développement de solutions numériques, accès internet et autres pour les agriculteurs. Nous nous investirons par ailleurs dans la campagne pour la révision de la loi sur la chasse, en espérant qu'un remodelage de cette loi permettra une meilleure gestion de la faune sauvage et une diminution des dégâts aux cultures.

Voilà nos principaux défis pour 2020. Pour ma part, je souhaite encore remercier tous nos collaborateurs, notre directeur ainsi que mes collègues du comité pour leur travail et leur disponibilité. Quant à vous chers collègues agricultrices et agriculteurs je vous souhaite une très belle année agricole ainsi que beaucoup de joie dans vos exploitations et vos familles.

## 2. L'année 2019 sous revue

---

### PA22+

La **consultation sur la PA22+** s'est terminée le 6 mars. AgriJura estime que le projet ne présente pas de solutions pour mieux répartir la valeur ajoutée le long des filières. AgriJura se méfie de certaines prétendues simplifications administratives qui pourraient se traduire par des coupes budgétaires et un report de charges sur les exploitations, comme ce pourrait être le cas pour les stratégies agricoles régionales et les contributions géospécifiées (réseaux, paysages, ressources). S'agissant des contributions aux systèmes de production dont l'enveloppe devrait être sensiblement augmentée, les modalités ne sont pour l'heure pas connues et le risque d'une complexification des programmes est craint. Plusieurs points de divergences sont ressortis de la consultation.

AgriJura s'est farouchement opposée à une **contribution unique par exploitation**. Toucher une contribution simplement parce qu'on est paysan et non parce qu'on fournit une prestation ? Une telle contribution, dépourvue d'arguments, ne tiendrait pas longtemps et irait à l'encontre de l'évolution structurelle voulue par Berne. A l'issue de la consultation, la Confédération a abandonné cette idée de contribution unique.

En revanche, la Confédération maintient sa volonté de limiter le montant de paiements directs par exploitation, en enlevant les critères de limitation actuellement en vigueur pour instaurer un plafond. Pour AgriJura, le **plafond de 250'000 fr.** de paiements directs par exploitation se révélerait dangereux. S'il ne concerne que peu d'exploitations à ce stade, le seuil pourrait être abaissé, touchant alors de nombreuses exploitations. Ce plafond est infondé et ne risque que de soulever des polémiques de personnes mélangeant encore trop souvent paiements directs et revenu. Seul le principe une prestation, une contribution rend le système compréhensible et défendable. Au terme de la consultation, la Confédération a retenu le principe d'une dégressivité à partir de 150'000 fr. de paiements directs. Pour AgriJura, le problème demeure entier et la menace que ce montant soit abaissé existe encore et toujours.



AgriJura conteste fermement l'affaiblissement des **contributions à la sécurité de l'approvisionnement** sachant qu'il s'agit du seul soutien en adéquation directe avec l'inscription de la sécurité alimentaire dans la Constitution. Pour les exploitations qui se sont adaptées à la PA14-17, il serait alors difficile à terme de maintenir les niveaux de paiements directs et de s'engager encore davantage dans les systèmes de production et la biodiversité. Une étude mandatée par le Service de l'économie rurale a d'ailleurs clairement mis en évidence les difficultés à maintenir le niveau de paiements directs, notamment pour les zones de montagne dont les possibilités que leur offrent les systèmes de production risquent d'être plus limitées.

Concernant la fusion des programmes **qualité du paysage et réseaux**, AgriJura estime faux de lier deux programmes aux objectifs différents et qui se déclineront encore, malgré la fusion, avec des mesures différentes. Cela étant, si les mesures existantes peuvent être reprises et si les nouveaux projets n'ont pas besoin de réinventer la roue, AgriJura reste ouverte aux contributions géospécifiées.



AgriJura a fustigé l'augmentation du **cofinancement cantonal à 30%** qui serait extrêmement difficile à financer par le canton, privant de fait les exploitations d'importantes contributions. Les cantons devraient déjà assumer des tâches additionnelles de mise en œuvre et de suivi des projets et devraient passer encore davantage à la caisse ! La Confédération a revu sa copie et entend maintenir les 10% de cofinancement.

L'**exigence du brevet** comme critère d'octroi des paiements directs se révélerait trop contraignant. AgriJura a soutenu une variante posant le CFC comme base pour toucher les paiements directs mais avec quelques exceptions. Suite à la consultation, la Confédération envisage une voie médiane avec le CFC complété de deux modules du brevet.

Plusieurs autres points sont également envisagés dans la PA 22+. La Confédération élabore le message qui devrait être adressé au printemps 2020 aux Chambres fédérales. Une fois le paquet sous toit, la Confédération passera au niveau des ordonnances pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## ***Point de vue***

**Corinne Gerber,**

Vice-présidente,

Dicastère politique sociale, statut de la paysanne



**FACE AUX ÉCUEILS QUE TRAVERSE L'AGRICULTURE**, il est important de garder la tête haute, d'être fières et fiers de notre métier. Si des problèmes surgissent, il ne faut pas avoir peur d'en discuter. Il n'est pas bon de tout garder pour soi. En fréquentant d'autres personnes, on s'aperçoit que dans tous les secteurs, des difficultés existent. Mais nous avons la chance de vivre dans de grands espaces entourés de nos proches et ça, beaucoup nous en envient...

Dans nos exploitations, les épouses sont également très actives. Je voudrais rappeler l'importance de considérer le statut de la conjointe. Différentes solutions existent pour s'adapter à chaque situation.

J'aime à dire que nos paysannes sont les âmes de nos exploitations. Elles participent aux travaux et aux décisions, elles jonglent entre l'exploitation, les enfants, la maison et bien souvent avec une activité extérieure. Tout cela mérite une reconnaissance du travail accompli.

### **UTILISATION RAISONNÉE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES**

L'utilisation de produits phytosanitaires est passablement remise en cause notamment via les médias. Il importe de respecter les bonnes pratiques agricoles. « Aussi peu que possible, autant que nécessaire », tel est le crédo diffusé par l'agriculture qui doit simultanément se remettre en question et constamment adapter ses pratiques.

Ainsi, la lutte intégrée, privilégiant les mesures préventives pour n'adopter les mesures curatives et chimiques qu'en dernier recours, prend toute son importance. L'usage de produits phytosanitaires doit impérativement se faire de manière raisonnée et professionnelle, du remplissage, au lavage, en passant par l'application en elle-même. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra défendre l'usage des phytos sur le long terme. C'est dans ce sens que le canton a travaillé, avec la profession, pour définir son programme phytosanitaire cantonal visant à mettre en œuvre le plan d'action fédéral, comme cela a d'ailleurs été thématiqué lors des assemblées régionales d'AgriJura.

## PRÉCAMPAGNE SUR LES INITIATIVES SUR LES EAUX

Les médias et réseaux sociaux expliquent rarement le pourquoi et le comment de la protection des plantes. Face à des attaques répétées et à une sensibilité accrue de la population, la riposte se révèle délicate. Dans la perspective des initiatives sur les eaux, une précampagne vise justement à quitter l'émotionnel pour expliquer la manière de produire et la nécessité de protéger les plantes, au même titre que l'humain se soigne face aux maladies. Des panneaux ont été distribués pour être installés en bordure de champs alors que la campagne « Nous protégeons ce que nous aimons », s'est intensifiée sur internet via le site [www.agriculture-durable.ch](http://www.agriculture-durable.ch). Lors des Portes ouvertes à la ferme et de la Foire du Jura, AgriJura a fait de la protection des plantes l'un de ses sujets-phares.



Ces actions de communication et de vulgarisation sont rendues encore plus cruciales à l'approche de la votation sur les initiatives « Eaux propres » et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse ». Le peuple devrait en principe se prononcer en

novembre 2020. L'enjeu dépasse largement le cadre de l'utilisation des produits phytosanitaires puisque l'initiative eaux propres, pour sa part, conditionnerait l'octroi des paiements directs au renoncement aux produits phytosanitaires et obligerait l'autonomie fourragère de chaque exploitation. Paradoxe de tout cela et contradiction évidente de cette initiative, les exploitations les plus intensives et utilisatrices de produits phytosanitaires pourraient renoncer aux paiements directs et intensifier encore plus leur production.

## FINANCEMENT DES PROJETS RESSOURCES

Les projets ressources se multiplient sur le plan suisse et dans le Jura également, notamment avec Terres vivantes et Agriculture & pollinisateurs. Le financement, via l'enveloppe des paiements directs, représente un problème sachant que ces projets, au départ accessibles à chaque exploitant, sont devenus sélectifs et assimilables à des projets de recherche.

AgriJura ne remet pas en question le fondement de ces projets qui visent à acquérir des expériences, à améliorer les pratiques et à réduire l'impact de

l'agriculture. En revanche, il n'est pas acceptable de puiser dans les paiements directs pour financer les coûts de gestion et de suivi, lesquels ne bénéficient pas aux agriculteurs. AgriJura a pu faire valoir son point de vue et ses revendications face à l'OFAG, lors d'une séance convoquée par l'USP. AgriJura demande au minimum que les coûts de gestion, de suivi et de monitoring des projets soient financés et cadrés par l'enveloppe recherche et vulgarisation et non plus sans limite via les paiements directs. Ce point pourrait être réglé dans la PA 22+.

## **BUDGET CANTONAL 2020**

Suite au refus du report de la baisse fiscale, le Gouvernement jurassien (GVT) a proposé des mesures d'économies supplémentaires au budget 2020. Sur les 3,2 millions de francs d'économies proposées, l'agriculture aurait dû en supporter 20%, soit 600'000 fr. Les coupes proposées sur l'agriculture représentaient un tiers des mesures du Département de l'économie et de la santé.

AgriJura a immédiatement réagi en qualifiant ces coupes de cinglantes et inacceptables, tout en démontrant les efforts déjà réalisés en termes d'économies. Entre 2011 et 2019, l'agriculture a largement apporté sa contribution à l'amélioration des finances cantonales, avec une baisse de 11% de la charge nette du Service de l'économie rurale (investissements compris).

En cumulant la réduction des aides à l'élevage (300'000 fr.), celle des aides aux améliorations structurelles (300'000 fr.) et la réduction liée des subventions fédérales, les incidences pour l'agriculture jurassienne auraient avoisiné le million de francs pour 2020. En décembre, le Parlement a fort heureusement rétabli les montants pour le secteur agricole, entre autres. AgriJura est consciente des difficultés financières du canton mais appelle les autorités à considérer les efforts réalisés et à rééquilibrer les mesures dans tous les domaines de l'Etat.

## **SURFACES D'ASSOLEMENT**

AgriJura a pris position sur le Plan sectoriel des surfaces d'assolement (SDA). AgriJura conteste l'exigence de compensation des emprises des constructions agricoles. Une exploitation est liée à un site. Si ce dernier se situe sur des SDA et qu'il n'y a pas d'autres possibilités raisonnables d'éviter ces emprises, il n'y a pas lieu de devoir les compenser, sachant que les infrastructures agricoles contribuent à la pérennisation des exploitations et, partant, de l'exploitation durable de l'aire agricole.

AgriJura s'oppose aux échanges de quotas de SDA entre cantons. Les SDA ne doivent pas devenir une monnaie d'échange où l'aspect financier fausse le sens même du statut de surfaces d'assolement. Chaque canton doit s'engager à

maintenir le quota qui lui est assigné. Les SDA sont à considérer au même niveau que d'autres intérêts publics. Dans la pesée des intérêts, les SDA doivent être considérées au moins comme des forêts. Il convient d'exclure de façon catégorique les compensations de défrichement et les compensations écologiques aussi bien sur les SDA que sur les autres sols de qualité SDA.

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

La LAT révisée donne un meilleur cadre pour la délimitation des zones à bâtir, en fonction des besoins prévisibles. Il n'en demeure pas moins que la pression sur l'aire agricole demeure dans bien des endroits du canton. Néanmoins, les autorités ne peuvent désormais faire fi de la nécessité de veiller au dimensionnement de leur zone.

AgriJura s'est impliquée dans les planifications agricoles liées aux extensions des zones d'activités de la ZAM sur Glovelier et de la SEDRAC sur Courgenay. Cette implication se justifie pour agir en amont de ces projets et de limiter le plus possible les futures emprises en recherchant des solutions de compensation adaptées.

Suite à différents ateliers, l'Agglomération de Delémont a consulté les milieux intéressés par la planification agricole élaborée. La planification agricole dessine des premières pistes en identifiant les défis que sont la maîtrise des conséquences de la diminution du foncier rural, la minimisation de la consommation du sol, le renforcement des filières agricoles et la diversification des produits et des productions ainsi que la consolidation des liens ville-campagne. Dans sa réponse, AgriJura a cependant jugé la planification agricole de l'agglo comme trop générique et pas suffisamment spécifique. Pour AgriJura, une planification agricole doit poser les bases pour concrétiser les mesures et actions proposées et y esquisser les ressources et moyens envisageables.

## **PÉRIMÈTRES RESERVÉS AUX EAUX**

L'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux oblige à délimiter des espaces réservés aux eaux, exploités de manière extensive, sans fumure, ni phytos, ni labour. La mise en place des périmètres réservés aux eaux (PRE) a fait l'objet d'une consultation, via le géoportail, avant que le plan spécial ne soit déposé publiquement début 2020. Afin de rendre les exploitants attentifs aux incidences des PRE, AgriJura a organisé une séance d'information très suivie par le monde agricole.

Pour AgriJura, l'obligation de délimiter les périmètres réservés aux eaux doit être valorisée comme un engagement clair de l'agriculture en faveur de la protection

des eaux. Au vu de la marge de manœuvre extrêmement réduite qu'offre la législation fédérale, la délimitation telle que proposée apparaît comme cohérente et équilibrée. AgriJura s'opposerait à toute emprise supplémentaire qui, d'un point de vue environnemental, amèneraient à relocaliser les surfaces de promotion de la biodiversité le long des cours d'eau, au détriment d'autres surfaces actuellement très favorables à la nature.

AgriJura insiste spécialement sur la garantie de la situation acquise pour toutes les installations et équipements sises dans les PRE (stockage de balles ou les courettes pour sortie des animaux). La réfection des



bâtiments, même fondamentale ou leur reconstruction, doit être possible tant que leur emprise respecte les dimensions actuelles. Les places goudronnées et chemins doivent pouvoir être refaits s'ils existaient déjà avant l'entrée en vigueur des dispositions relatives aux PRE. AgriJura demande une approche pragmatique et d'éviter impérativement de ralentir les procédures par une application trop bureaucratique des PRE.

## **CONTRÔLES PROTECTION DES EAUX**

L'harmonisation des contrôles protection des eaux dans l'agriculture prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il ne s'agit pas de nouvelles exigences mais d'une vérification harmonisée sur le plan fédéral, coordonnée avec les contrôles de base. Sur 13 points de contrôles, six concernent les constructions rurales, cinq les produits phytosanitaires, engrais et diesel et deux les apports diffus vers l'eau dans les parcelles. La mise-en-place des contrôles en matière de protection des eaux a été communiquée par l'Office de l'environnement (ENV), notamment lors des assemblées régionales et par courrier. AgriJura veillera à une mise-en-œuvre pragmatique et proportionnée de ces contrôles qui constituent une réponse claire aux initiatives extrêmes et aux pressions sur notre agriculture.

En parallèle à la mise en place de ces contrôles, l'ENV a édité une notice pour les dépôts temporaires et le compostage de fumier en plein champ. La durée de stockage des tas de fumier en plein champ est de maximum 6 semaines et les tas doivent être recouverts. AgriJura a insisté sur la nécessité de permettre une durée de stockage allant jusqu'à 6 mois, lorsque le fumier est composté. Le recouvrement des andains n'est par ailleurs pas obligatoire. Ainsi, le compostage, reconnu comme bonne pratique agricole, représente une solution concrète pour les exploitations tout en offrant des avantages pour le sol et l'assimilation des éléments nutritifs.



## **PROTECTION DE L'AIR**

L'OFEV a mis en consultation des modifications concernant l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) qui seraient ensuite reprises comme condition pour l'octroi des paiements directs. AgriJura juge totalement excessif le fait de vouloir rendre obligatoires les couvertures de fosse et l'épandage via des équipements limitant les émissions.

Les incitations sont davantage adaptées et AgriJura demande à ce qu'elles soient poursuivies plutôt qu'abandonnées et mutées en contraintes. Concernant les techniques d'épandage générant peu d'émissions, une obligation induirait des surcoûts significatifs et laisserait moins de marge de manœuvre à l'exploitant en cas de partage de l'utilisation de tels équipements. L'exploitant pourrait être empêché de choisir le moment idéal (température, vent, humidité de l'air, état des sols, etc.). Or, l'anticipation et la planification de l'épandage des engrais de ferme sont des facteurs clés pour limiter les pertes d'azote, tout aussi décisifs que les équipements techniques. Enfin, la topographie ne se prête pas partout à l'utilisation de telles machines et certaines parcelles, à cause de leur déclivité, ne sont tout simplement pas accessibles avec des pendillards.

## **TRAFIC RURAL DE FRONTIÈRE**

Le trafic rural de frontière, qui concerne 83 exploitations jurassiennes, requiert différentes formalités administratives au niveau suisse et français. Les procédures ne sont pas systématiquement harmonisées pour ce qui est de la Suisse et de la France. Suite à plusieurs constats de non-transmission soulevés par la Douane française, une régularisation des déclarations fondamentales de culture a dû être organisée en urgence durant l'été. Cette méconnaissance en

lien avec la remise de la déclaration fondamentale de culture et la liste des machines a ainsi pu être corrigée et clarifiée, notamment pour les conditions pour les travaux exécutés hors bien-fonds.

Enfin, la question du passage des véhicules agricoles par la plate-forme Delle-Boncourt est en suspens. Le tronçon étant catégorisé comme autoroute, une alternative est recherchée pour les convois agricoles.

## E-BIKE ET TERROIR

Faire connaître l'agriculture sous un autre angle et sous le signe de l'innovation. C'est ainsi qu'a germé l'idée, entre AgriJura et la Maison du Tourisme, d'une offre e-bike et terroir. Si le Jura est d'abord connu comme le pays du cheval par excellence, avec ses réseaux équestres en plein développement, l'essor des E-VTT offre de son côté de nouvelles perspectives. Ce produit touristique novateur se veut personnalisé, de manière à nouer le contact avec une famille paysanne et, plus largement, la découverte de la région et de son agriculture.



## PROTECTION DE LA FAUNE

La préservation de la petite faune (lièvres, faons, oiseaux nicheurs au sol) mérite une attention particulière. A cet effet, la technologie représente un nouveau moyen d'aide pour détecter la présence de gibier dans des parcelles avant la fauche. AgriJura a organisé un meeting « herbages », le 23 mai 2019, pour



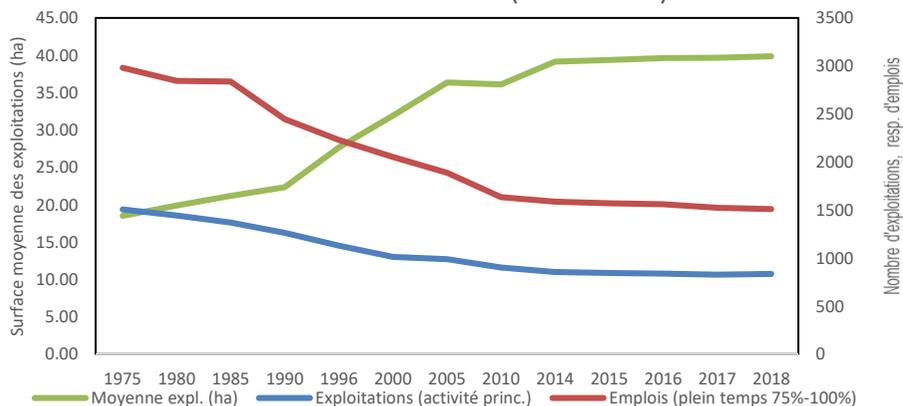
présenter les résultats d'essais de mélanges herbagers, les enseignements du projet de lutte contre les campagnols mais aussi pour une démonstration de drones pour détecter la présence de faons dans les herbages. En Ajoie, l'Association Sauvons les faons a pu trouver 35 faons avant la fauche. Pour un seul drone, les résultats se révèlent donc concluants. Cette technologie est appelée à se développer dans les différentes régions.

### 3. Statistiques de l'agriculture jurassienne

	Unité	1999	2003	2007	2012	2018	2019
EXPLOITATIONS AGRICOLES							
<b>Exploitations recensées</b>	u.	1'144	1'089	1'066	990	929	<b>926</b>
<b>dont exploitations PER</b>		1097	1006	968	878	767	<b>746</b>
<b>dont exploitations BIO</b>	u.	47	83	98	112	162	<b>180</b>
<b>Communautés d'exploitations</b>	u.		45	52	50	42	<b>40</b>
<b>SAU totale (sans pâturages communaux)</b>	Ha	39'301	40'141	40'289	40163	40408	<b>40226</b>
<b>Emplois</b>	u.	n. d.	3530	3049	3028	2853	<b>n.d.</b>
<b>Dont emplois à plein temps</b>	%		58.2	57.2	53.9	52.9	<b>n.d.</b>
PRODUCTION VEGETALE							
<b>Prairies (toutes catégories)</b>	Ha	17'580	19'058	19'606	19'036	19585	<b>19453</b>
<b>Pâturages (sans communaux)</b>	Ha	8'290	9'220	9'555	9615	9621	<b>9580</b>
<b>Pâturages d'estivage</b>	Ha			5'791	5791	5791	<b>5791</b>
<b>Céréales panifiables</b>	Ha	4'400	3'690	2'651	3124	3558	<b>3666</b>
<b>Céréales fourragères</b>	Ha	4'330	3'900	3'788	2901	2243	<b>1845</b>
<b>Maïs-grain</b>	Ha	313	379	208	119	180	<b>172</b>
<b>Maïs d'ensilage et maïs vert</b>	Ha	2'132	2'158	2'391	2440	2258	<b>2207</b>
<b>Oléagineux</b>	Ha	890	890	972	979	1105	<b>1096</b>
<b>Pois protéagineux / Féverole</b>	Ha	105	198	168	134	512	<b>463</b>
<b>Pommes de terre</b>	Ha	109	79	56	43	29	<b>26</b>
<b>Betteraves sucrières</b>	Ha	334	291	339	338	500	<b>525</b>
<b>Betteraves fourragères</b>	Ha	145	111	75	46	38	<b>34</b>
<b>Tabac</b>	Ha	35	50	40	41	39	<b>36</b>
<b>Surfaces à litière, haies et bosquets</b>	Ha	252	262	280	346	448	<b>466</b>
PRODUCTION ANIMALE							
<b>Bovins totaux</b>	u.	55'715	57'261	58'745	58'578	59007	<b>58723</b>
<b>Vaches</b>	u.	20'215	21'439	22'770	23'085	23125	<b>23081</b>
<b>Vaches laitières</b>	u.		15'588	15'610	15'912	15519	<b>15327</b>
<b>Autres vaches dont allaitantes</b>	u.			6'282	7173	7606	<b>7754</b>
<b>Génisses et taureaux de + 1 an (dès 2009 : y. c. engraissement)</b>	u.	13'572	13'622	13'542	16'270	16049	<b>15985</b>
<b>Génisses et taureaux de - 1 an (dès 2009 : y. c. engraissement)</b>	u.	<b>9'540</b>	<b>8'741</b>	<b>8'517</b>	<b>19'223</b>	<b>19831</b>	<b>19655</b>

Données : ECR et OFS

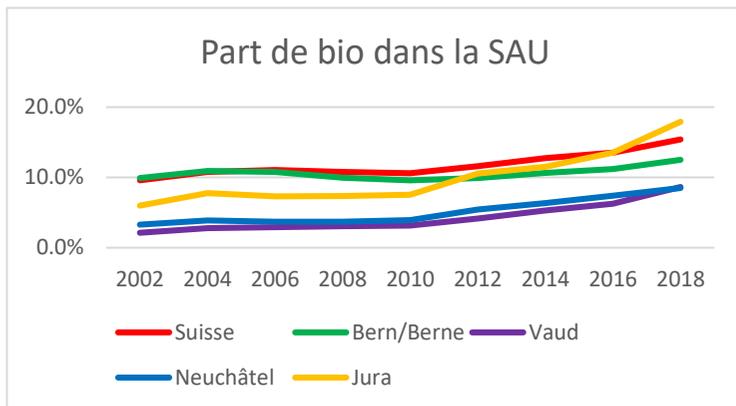
## Evolution du nombre d'exploitations dans le canton du Jura (1980-2018)



L'évolution structurelle s'est relativement stabilisée. Cela s'explique par l'avance prise par les exploitations jurassiennes au niveau des structures mais aussi par le fait que les exploitations ne sont pas condamnées à s'agrandir sans cesse pour être profitables. Cela, pour autant qu'une certaine masse critique soit atteinte pour garantir leur rentabilité.



Le bio poursuit son essor avec désormais 20% des exploitations jurassiennes.



## Point de vue

**Céline Odiet,**

Dicastère diversification et développement,  
agriculture biologique, élevage chevalin



**L'AGRICULTURE BIO A LE VENT EN POUPE.** En 2019, sous l'impulsion du groupe PROJAB, près de 20% des exploitations jurassiennes disposaient du label bourgeon Bio. Une proportion qui ne cesse d'augmenter.

Cet engouement s'explique par un marché porteur mais aussi par des valeurs partagées au niveau des principes de l'agriculture biologique par rapport à la santé ou l'environnement. Pour le consommateur, le choix des produits bio apparaît comme un moyen concret d'agir. Beaucoup de gens, particulièrement des jeunes, changent ainsi leurs habitudes alimentaires en ce sens et l'agriculture ne peut ignorer cette évolution.

L'agriculture biologique, elle aussi, doit s'adapter aux besoins et à la demande des consommateurs. Un bon moyen d'y arriver est de maintenir un lien étroit entre production, transformation et commercialisation. Afin de rester proche des consommateurs, BioJura est présent lors de diverses manifestations agricoles et aussi grâce à l'organisation du Marché-Bio qui se déroule chaque année à Saignelégier. Pour moi, la production biologique n'est pas seulement synonyme d'avantages financiers, mais également d'engagements en faveur de la santé et de la biodiversité.

## 4. Météo et récoltes

L'année 2019 a été une année chaude (0.5°C au-dessus de la norme). Les températures mensuelles moyennes ont toutes été supérieures aux normes, sauf celles d'avril et de mai (inférieures, voire nettement inférieures pour mai). L'année a globalement été relativement pluvieuse, même si la sécheresse estivale a à nouveau été bien marquée. Les mois de mai et juin ont été particulièrement arrosés, de même que celui d'octobre. Pour l'année entière, ce sont environ 50 mm de pluie qui sont tombés en plus de la norme.

L'hiver 2018-2019 a été peu rigoureux, voire carrément doux, même plus que le précédent. La température n'est en effet jamais descendue sous la barre de -10°C ; le jour le plus froid a été le 6 février (-9.3°C). Le mois de février a ensuite été caractérisé par des températures printanières, favorisant un démarrage précoce de la végétation.

Le mois de mars a été relativement doux, mais le printemps s'est poursuivi dans des conditions plus fraîches et relativement pluvieuses. De forts coups de gel du 4 au 7 mai (-4.8 °C le 6), puis le 16 (-2.6°C) ont causé passablement de dégâts aux cultures fruitières principalement. Mai a également vu les premiers orages de grêle, qui ont particulièrement frappé l'Ajoie (Beurnevésin touché plusieurs fois, et Bure, par exemple).

À partir du début de l'été, les conditions sont devenues vraiment chaudes et plutôt sèches, quelques orages étant heureusement venus interrompre des périodes sans pluies, qui tendaient à s'allonger. L'automne est redevenu relativement «normal», avec des températures légèrement supérieures aux normes et des précipitations plutôt abondantes (surtout en octobre). Novembre et décembre ont connu plusieurs épisodes de gel (compris entre 0 et -6.4°C).

	Somme des précipitations Moyenne 1981-2010 [mm] à Delémont	Somme des précipitations Année 2019 [mm] à Courtemelon	Température de l'air Moyenne 1981-2010 [°C] à Delémont	Température de l'air Année 2019 [°C] à Courtemelon
janvier	56	55	janvier	0.4
février	55	51.6	février	1.6
mars	66	75.6	mars	5.3
avril	70	66.2	avril	8.8
mai	105	140	mai	13.2
juin	96	115.2	juin	16.5
juillet	98	84	juillet	18.8
août	99	106	août	18.2
septembre	84	40.8	septembre	14.3
octobre	77	110.6	octobre	10.2
novembre	70	77	novembre	4.5
décembre	73	77	décembre	1.5
<b>Somme</b>	<b>947</b>	<b>999</b>	<b>Moyenne</b>	<b>9.4</b>
				<b>10.1</b>

Nombre de jours de pluie par année (>=1 mm) Moyenne 1981-2010 à Delémont	Nombre de jours de pluie par année (>=1 mm) Année 2019 à Courtemelon
130.5	136

## 5. Economie végétale

---

### 5.1 Fourrages

La reprise de végétation était précoce, mais le retour d'un temps plus frais à la mi-mars a ralenti le démarrage des herbages. Les conditions sèches de mi-mars et fin avril ont permis de lâcher les bêtes sur les pâturages.

Les premières coupes d'ensilage se sont déroulées à la fin avril. Par la suite, il a fallu viser entre deux périodes de précipitations. Les récoltes de foin ont été entravées par les précipitations (début-mai à mi-juin). D'un point de vue quantitatif, on peut dire que la première coupe était correcte. Les exploitants qui ont pu faucher tôt (jusqu'à mi-mai), ont également fait une bonne première coupe de regain grâce aux précipitations qui s'en sont suivies. Pour les parcelles où la première utilisation a été faite mi-juin, les herbages ont immédiatement souffert du manque de précipitations et des fortes chaleurs.



Les premiers maïs ont été semés fin avril et ont souffert du retour de froid (début à mi-mai). Les chaleurs des mois de juin et juillet, combinées au déficit hydrique au moment de la floraison, auraient pu fortement péjorer la qualité des ensilages (stérilité des fleurs femelles). Malgré tout, la qualité est au rendez-vous. Sur les parcelles séchardes, le rendement a été péjoré par le manque d'eau. Cette année les dérobées et les nouvelles prairies temporaires semées derrière les céréales se sont généralement bien implantées par rapport aux deux années précédentes.

L'automne très humide n'a pas été idéal pour la pâture, avec des dégâts dus au piétinement, au gaspillage, et même à l'impossibilité de pâturer certaines prairies de fauche. Les conditions météorologiques ont entravé, voire empêché les dernières récoltes de fourrage. La végétation ne s'est arrêtée que tardivement. En plaine, l'herbe poussait encore début décembre.

## 5.2 Céréales fourragères

La surface de céréales fourragères a une nouvelle fois diminué, plus précisément de 17% pour atteindre 2017 ha. Les récoltes d'orge se sont déroulées dans de bonnes conditions. Les moissons ont



débuté autour du 25 juin. Quelques orages ont freiné les récoltes et par la même occasion homogénéisé la maturité des parcelles. Pour ce qui est du triticale, la moisson s'est déroulée en même temps que les blés. Là aussi, des orges ont quelque peu perturbé l'avancée des moissonneuses. Pour l'orge, les rendements en grains ont été bons, la neige et le gel ne les ont que peu impactés. Le chaud et sec du mois de juin n'ont pas eu d'influence du fait que le grain était déjà en phase de dessiccation. Les poids à l'hectolitre étaient bons voire très bons. Les quantités de graines fourragères livrées dans les centres collecteurs jurassiens atteignent 9'228 tonnes (ce chiffre ne tient pas compte des quantités livrées hors canton et des quantités mises en valeur sur les exploitations) soit une diminution de 1.8% par rapport à 2018.).

## 5.3 Céréales panifiables

Les cultures ont bien passé l'hiver. Les conditions météorologiques du printemps ont compliqué les interventions de désherbage tant mécaniques que chimiques. Les précipitations ont permis une bonne disponibilité des apports en azote, ce qui n'avait pas été le cas lors des deux derniers printemps. Une fois de plus, les maladies du feuillage ne se sont que peu développées. Le potentiel des parcelles était très bon jusqu'à l'arrivée des fortes températures et du déficit hydrique du mois de juin.

Cette période caniculaire a péjoré les rendements et accéléré la maturation des cultures. Les grains ont très vite séché. Lors des moissons, il était courant de voir des pailles vertes avec des grains secs. Du point de vue quantitatif et qualitatif, la récolte de céréales panifiables fut un bon millésime. Les teneurs en protéines étaient très bonnes dans la majorité des cas. Il n'y a eu que peu de lots de

céréales panifiables déclassés en fourragères, mis à part quelques lots atteints de fusariose ou avec des poids à l'hectolitre trop faibles.

Les centres collecteurs jurassiens déclarent avoir réceptionné 15'599 tonnes, soit une augmentation de 724 t par rapport à 2018. Au géoréférencement du printemps 2019, les exploitants jurassiens ont déclaré une surface de 3'666 ha dévolue aux cultures panifiables.

## 5.4 Oléagineux

Les levées de colza ont été difficiles à l'automne 2018 du fait du manque d'eau. Par la suite, certains secteurs ont subi des fortes pressions de grosse altise et de charançon du bourgeon terminal. Les cultures ont tout de même bien hiverné, la reprise de végétation du mois de février a été freinée au



mois de mars par une baisse de température et un manque d'eau. Durant cette période, les charançons de la tige qui étaient bien présents, ont également causé passablement de dégâts. La météo n'était pas favorable à l'élongation de la tige, le colza s'est donc trouvé exposé aux dégâts de charançon de la tige durant une longue période. Les méligèthes étaient également présents en nombre.

Le froid et la neige de début mai ont impacté négativement le potentiel de rendement. A la suite de tous ces aléas, certaines parcelles ont été détruites. Les rendements pour la récolte 2019 varient entre 4 et 35 kg/a. Les centres collecteurs jurassiens ont réceptionné 263 t de colza de moins en 2019 par rapport à 2018.

La surface emblavée en tournesol a augmenté cette année. Les rendements ont été bons, variant entre 30 et 45 dt/ha. Cette culture peu exigeante en intrants (fumure, soins) et se cultivant dans la majorité des cas en extenso est économiquement intéressante.

## 5.5 Protéagineux

Les cultures protéagineuses ont diminué de 50 ha en 2019 pour atteindre 463 ha. Les prix de la production, les frais de réception (principalement pour les cultures associées) sont les principales raisons de cet effondrement. Une grande partie des cultures protéagineuses sont cultivées en agriculture biologique.

Les semis de février se sont déroulés dans de très bonnes conditions. Malgré un mois de juin chaud qui aurait pu entraîner de la coulure, les rendements sont meilleurs qu'en 2018 aussi bien en culture pure qu'en association. Malgré la baisse de surface, les réceptions ont augmenté de 80 t.

## 5.6 Betteraves

L'année betteravière est marquée par la mise en place de JuraSucre comme organisation de transport. La modification des statuts de Sucrache et l'extension des activités à l'ensemble des betteraviers jurassiens avec le nouveau nom JuraSucre positionne la coopérative comme l'interlocuteur des sucreries au niveau cantonal.

Un comité a été élu avec Patrick Roth à sa présidence. JuraSucre, qui assume l'organisation des transports du champ à la gare, a mandaté Rüberring pour le chargement au champ et le

transbordement en gare. Les conditions tarifaires, plus avantageuses pour les betteraviers, ont cependant exigé l'adhésion de chacun d'eux aussi bien à JuraSucre qu'à la coopérative Rüberring. Le montant plus élevé des indemnités de transports était également recherché par JuraSucre, en faveur de ses

sociétaires. AgriJura s'est impliquée dans la mise en place de cette nouvelle structure qui vise à renforcer la production de betteraves dans le canton et la position vis-à-vis des sucreries pour représenter et défendre les betteraviers jurassiens.

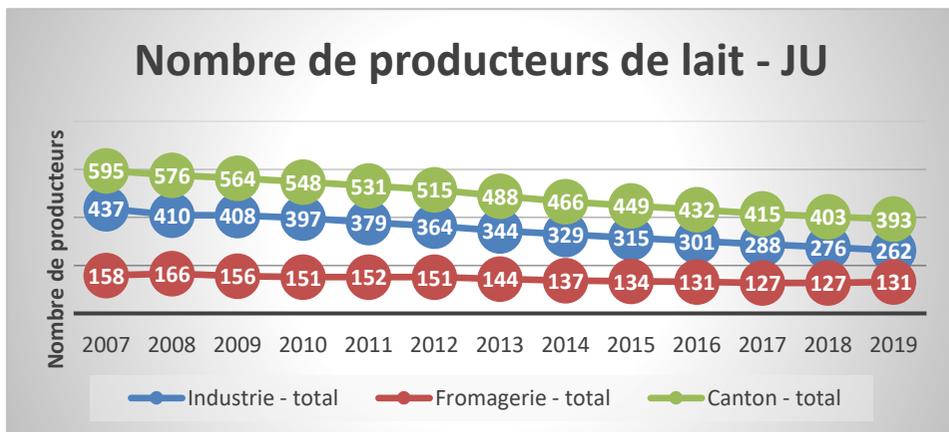
Le nombre de betteraviers s'élève à 80 planteurs en Ajoie contre 27 dans la vallée de Delémont.



<b>Gare de chargement</b>		<b>Betteraves t</b>	<b>Surface ha</b>	<b>Rendement t/ha</b>	<b>Sucre %</b>	<b>Tare tot. %</b>
<b>Jura</b>	<b>2019</b>	34'634	482	71	17.2	10.7
	2018	26'792	492	54	19.8	7.7
	2017	34'574	466	74	18.9	8.6
	2016	19'040	340	56	18.6	7.0
	2015	19'657	338	58	18.7	4.1
	2014	29'421	365	81	17.7	9.9
	2013	20'100	348	78	17.4	8.6
<b>Suisse</b> *2019 prov.	<b>2019</b>	1'451'610	17'779	82	16.4	8.3
	2018	1'261'640	18'933	67	17.9	6.6
	2017	1'545'112	19'628	78	17.9	6.6
	2016	1'278'557	19'885	64	17.5	7.6
	2015	1'357'786	20'243	67	18.9	5.0
	2014	1'926'496	21'311	90	17.6	7.3
	2013	1'391'978	20'120	69	17.6	8.8
<b>Alle</b>	<b>2019</b>	24'625	332	74	17.4	10.7
	2018	22'007	397	55	20.0	8.0
	2017	27'487	366	75	19.0	8.2
	2016	11'905	203	59	18.9	5.9
	2015	12'699	213	60	18.6	3.4
	2014	17'687	221	80	17.8	8.3
	2013	12'562	212	59	17.5	7.7
<b>Delémont</b>	<b>2019</b>	5'544	81	69	16.9	11.0
	2018	3'960	94	42	18.3	5.2
	2017	7'088	99	71	18.3	10.3
	2016	5'233	100	52	18.0	7.6
	2015	4'771	90	53	18.8	5.2
	2014	8'278	106	78	17.7	12.9
	2013	5'122	99	52	17.1	8.1
<b>Boncourt</b>	<b>2019</b>	3'859	72	53	16.9	10.2
	2016	1'901	36	52	18.2	11.8
	2015	2'187	35	63	18.9	5.7
	2014	3'456	38	92	17.3	10.9
<b>BIO</b>	<b>2019</b>	1'412	41	34	17.5	15.8
	2018	791	27	29	19.7	7.6

Source : Sucre Suisse SA (bio compté à part)

6.1 Production laitière

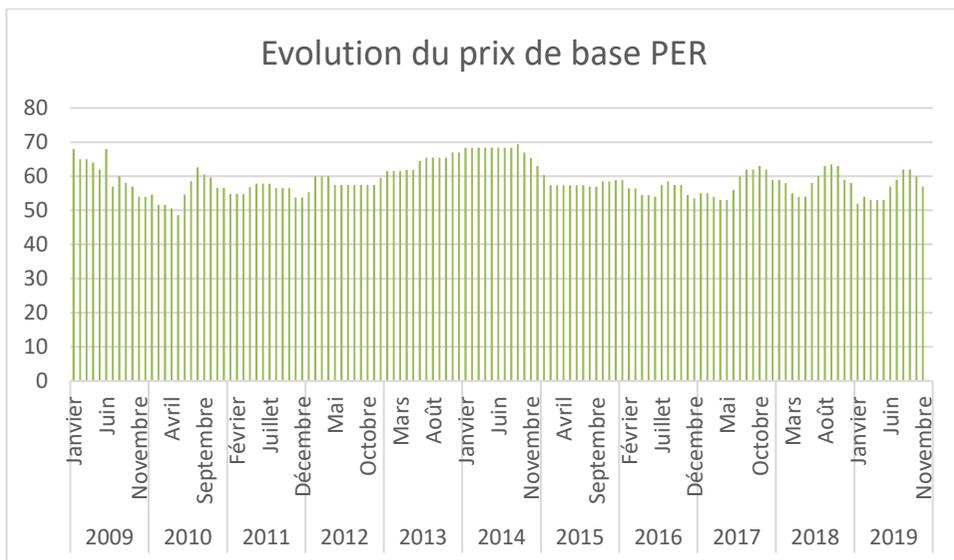


Source : MIBA

Le nombre de fermes laitières a baissé de 10 unités à 393. 14 exploitations ont cessé la production de lait d'industrie et 4 d'entre-elles ont pu rejoindre la filière de lait de fromagerie. 262 exploitations produisent du lait d'industrie (116 en Ajoie, 40 FM et 106 VD) et 131 du lait de fromagerie (46 en Ajoie, 73 FM, 12 VD).

En dix ans, le volume de lait de fromagerie produits aux Franches-Montagnes a progressé de 20% (+2.6 millions de kg). La moyenne par producteur est stable à 234'210 kg (243'807 kg en lait d'industrie et 216'457 kg en lait de fromagerie). Avec 28,3 millions de kg destinés à la transformation en fromage (plus haut volume réalisé depuis 2007), la part de lait de fromagerie atteint 30,8% du lait produit dans le canton.

	2007	2012	2015	2017	2018	2019
Total producteurs	595	515	450	415	403	393
Quantités livrées globales (t)	90'827	93'581	94'812	92'012	94'383	92'044
Dont lait de fromagerie (t)	26'486	26'437	25'503	26'136	27'562	28'355
Quantités Ø par prod. (kg)	152'651	181'711	210'694	221'717	234'201	234'210



Au niveau suisse, les quantités produites sont en recul avec une baisse de près de 1.6% par rapport à 2018. L'effectif de vaches laitières se situait en novembre 2019 à 544'000 têtes contre quelque 568'000 têtes en novembre 2016. Malgré les gains de productivité, la diminution du cheptel ne peut rester sans effet sur les quantités produites, d'autant plus avec la sécheresse de ces derniers étés et les dispositions limitantes (PLVH notamment).

Dans la continuité de 2018, le prix obtenu pour le lait bio chez mooh atteint 80.4 ct en moyenne sur 12 mois (PSL, octobre 2018). L'évolution pour 2020 fait craindre des difficultés d'écoulement et par conséquent une pression sur le prix du lait bio. Pour le lait transformé en fromage, les prix relevés par PSL pour la Tête de Moine AOP s'élèvent à 76.2 ct par kg en moyenne sur 12 mois et à 79 ct pour le Gruyère AOP.

### La durabilité en question

L'année laitière 2019 est marquée par l'introduction du supplément lait commercialisé (Loi chocolatière) et par l'introduction du tapis vert. AgriJura estime que la valeur ajoutée du supplément pour le lait durable ne tient pas suffisamment compte des coûts de production et n'est pas suffisamment ambitieuse. AgriJura craint que les 3 ct soient rapidement noyés dans le prix du lait. D'ailleurs, la volonté de faire du tapis vert un standard de prise en charge

d'ici 4 ans confirme cette crainte. Il y a donc lieu de rester critique et attentif sur les développements à venir, notamment par rapport à de nouvelles contraintes.

Lors de l'assemblée de mooh du 16 avril 2019, AgriJura est intervenue en exhortant mooh à mieux négocier le prix du lait et à tout mettre en œuvre pour améliorer les prix. La fusion paraphée il y a trois ans aurait dû se traduire par un pouvoir de négociation accru mais les effets se font encore attendre. La situation n'est pas tenable alors que l'on parle toujours plus de durabilité. La situation des producteurs et de leurs coûts de production doit être déterminante dans les négociations de prix. Mooh ne doit pas être un simple intermédiaire mais véritablement une structure efficiente en faveur de ses producteurs.

## ***Point de vue***

**Sylvain Quiquerez,**  
Dicastère Economie laitière,  
productions bovines et relations transfrontalières



**DURABILITÉ.** Si nous ne devons retenir qu'un seul mot de l'année 2019, ce serait certainement ce mot-là.

Sans remettre en question l'importance des deux critères de durabilité que sont l'environnement et l'économie, le troisième critère, l'aspect social, est trop souvent oublié. Pour qu'une production soit durable, elle doit absolument permettre aux producteurs de dégager un revenu juste, une qualité de vie décente. En mettant en place le tapis vert, la production laitière a peut-être planté les bases de nouveaux critères de production. Mais elle a également mis en évidence les défaillances du système. Offrir 3 ct par kg de lait pour des prestations supplémentaires de la part des agriculteurs – prestations sans doute appelées à évoluer et se complexifier – se révèle insuffisant pour garantir les aspects sociaux. Sans oublier que cette bonification ne peut dissimuler un prix de base ô combien insuffisant.

2020 sera certainement dans cette mouvance avec notamment les discussions liées à la Politique agricole 22+. Défendons un système qui répartisse de façon équitable la valeur ajoutée tout au long de la chaîne de transformation, du producteur au distributeur, afin que notre métier reste d'avenir.

## 6.2 Marchés publics de bétail bovin

Les apports ont atteint un nouveau record avec 4320 bovins commercialisés (+152 par rapport à 2018), soit en moyenne 123 têtes par marché. Le niveau des prix de la viande bovine est resté à un bon niveau, grâce au système d'importation en vigueur mais aussi grâce à la demande soutenue pour la viande indigène. Les surenchères par rapport à la table Proviande totalisent 684'000 fr. A relever que les surenchères réalisées peuvent sensiblement différer d'une catégorie à l'autre et même d'un marché à l'autre.

Les marchés connaissent donc une bonne situation mais rien n'est cependant acquis. En ce sens, les aides cantonales sont clairement justifiées non seulement pour inciter les producteurs à fréquenter les marchés mais surtout comme soutien à l'élevage dans son ensemble, compte tenu du fait que les contributions sont différenciées entre les catégories et selon les certificats d'ascendance.

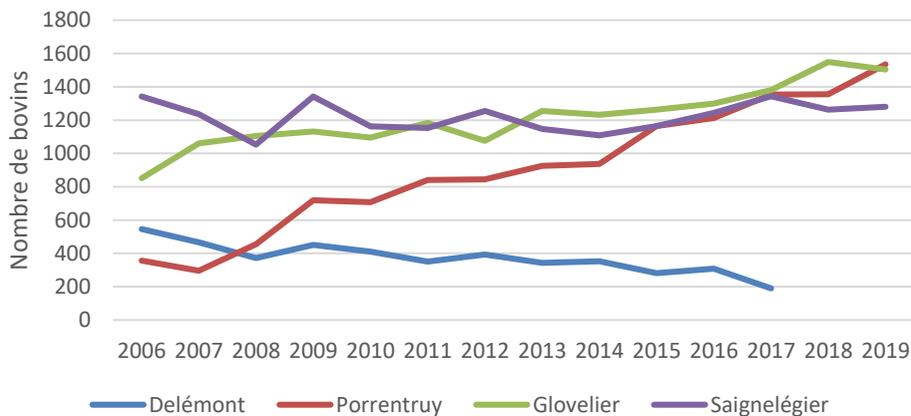


La place de marché de Porrentruy totalise pour la première fois le plus d'apports, juste devant la place de Glovelier. Les apports sur Saignelégier sont relativement stables sur les dernières années. En dix ans, la place de Porrentruy a ainsi doublé le nombre de bovins commercialisés.

Les marchés ont attiré 343 fournisseurs (165 pour Saignelégier, 186 pour Glovelier, 142 pour Porrentruy et 53 pour les Bois). Les marchés attirent ainsi un tiers des exploitations agricoles du canton. A noter que seuls 7 fournisseurs viennent de hors-canton.

Place de marché (nombre de marchés)	Nombre d'animaux écoulés sur l'année	Différence par rapport à l'année précédente
Porrentruy	1535	+179
Glovelier	1504	-45
Saignelégier (y compris Les Bois)	1281	+18

## Evolution des apports



		<b>JB</b>	<b>MA</b>	<b>MT</b>	<b>OB</b>	<b>RG</b>	<b>RV</b>	<b>VK</b>	<b>Ø</b>
<b>Prix moyen</b>	2011	5.18	3.14	4.59	4.49	4.14	2.96	2.59	3.53
	2012	5.49	3.07	4.56	4.49	4.30	3.01	2.66	3.58
	2013	5.52	3.26	4.63	4.58	4.46	3.16	2.87	3.74
	2014	5.39	3.70	4.72	4.70	4.46	3.50	3.21	3.92
	2015	5.67	3.95	5.00	4.99	4.87	3.71	3.40	4.17
	2016	5.86	3.65	4.99	5.14	4.92	3.70	3.37	4.18
	2017	6.28	3.84	5.22	5.29	5.11	4.07	3.75	4.57
	2018	6.03	3.74	4.90	4.92	4.73	3.79	3.48	4.22
	<b>2019</b>	<b>5.83</b>	<b>3.99</b>	<b>5.19</b>	<b>5.23</b>	<b>4.93</b>	<b>3.91</b>	<b>3.69</b>	<b>4.38</b>
<b>Enchère moyenne</b>	2011	0.12	0.21	0.10	0.08	0.08	0.11	0.18	0.14
	2012	0.19	0.17	0.04	0.02	0.04	0.12	0.24	0.17
	2013	0.23	0.10	0.07	0.06	0.12	0.16	0.23	0.19
	2014	0.23	0.18	0.09	0.13	0.15	0.18	0.27	0.22
	2015	0.30	0.33	0.12	0.21	0.20	0.24	0.36	0.29
	2016	0.42	0.30	0.17	0.17	0.26	0.26	0.39	0.34
	2017	0.51	0.36	0.11	0.10	0.20	0.34	0.43	0.35
	2018	0.37	0.33	0.07	0.06	0.12	0.30	0.30	0.23
	<b>2019</b>	<b>0.38</b>	<b>0.31</b>	<b>0.07</b>	<b>0.02</b>	<b>0.14</b>	<b>0.32</b>	<b>0.40</b>	<b>0.30</b>
<b>Nombre de bovins</b>	2011	512	29	374	232	621	191	1853	3812
	2012	508	21	314	246	578	184	1957	3808
	2013	558	27	302	229	636	163	2089	4004
	2014	454	22	251	255	680	164	1921	3747
	2015	464	23	283	285	654	151	2013	3873
	2016	515	15	277	313	605	195	2144	4064
	2017	569	18	305	416	661	173	2126	4268
	2018	454	9	227	475	698	131	2174	4168
	<b>2019</b>	<b>496</b>	<b>8</b>	<b>200</b>	<b>453</b>	<b>728</b>	<b>166</b>	<b>2269</b>	<b>4320</b>

### 6.3 Marchés de moutons

#### Statistique 2019 des marchés de moutons

Catégorie	Nombre	PV brut moyen	Déduction moyenne	PV net moyen	Prix moyen
		Kg	Kg	kg	Fr./kg PV net
Agneaux LA < 43 kg	288	47.1	-2.95	44.1	5.27
Moutons SM0	66	81.2	-3.88	77.3	2.22
Moutons 4 à 8 pelles SM4					
Moutons 2 pelles SM2	2	48.5	-3.50	45.0	3.33
Agneaux pâturages WP	114	40.2	-2.81	37.4	4.71
<b>TOTAL</b>	<b>470</b>				

### 6.4 Elevage chevalin

Baromètre du marché, la liste des chevaux à vendre a publié 71 équidés et 43 d'entre eux ont été vendus par le biais de cette liste. Le prix moyen est en progression par rapport à l'année précédente (7754 fr. contre 7477 en 2018). 58% des chevaux vendus l'ont été en Suisse, 22% en France et 8% en Belgique. Sur les 33 chevaux dont le motif d'achat a été indiqué, 64% sont destinés à l'équitation et 18.2% à l'attelage-équitation.

Le projet FM en manège s'est poursuivi. 22 chevaux ont été placés, 14 sont arrivés en fin de contrat et 11 d'entre eux ont été vendus. La démarche se révèle donc concluante, en plus d'être innovante.

### 7.1 Comité

Au cours de ses dix séances, le comité s'est penché sur différents sujets, notamment :

- La Politique agricole 22+
- Le financement des projets ressources ;
- Les soutiens aux améliorations structurelles ;
- Les périmètres réservés aux eaux ;
- Le stockage des engrais de ferme,
- Les Portes ouvertes à la ferme ;
- L'extension du programme réfugiés ;
- La pré-campagne sur les initiatives sur les eaux ;
- Le marché laitier ;
- Le budget cantonal 2020
- Les dégâts dus à la faune ;
- Le plan d'action phytosanitaire cantonal ;
- Le Parc du Doubs ;
- Le trafic rural de frontières ;
- Les plans de gestion intégrés (PGI)
- L'organisation interne et la poursuite de l'animation rurale.

A noter que Céline Odiet, responsable du dicastère diversification et développement, agriculture biologique, élevage chevalin, se retirera du comité lors de l'assemblée du 6 mars 2020.

Fin 2019, AgriJura comptait 922 membres.

### 7.2 Animation rurale et sociétés régionales

Les sections régionales d'AgriJura montrent un front uni pour défendre et surtout mettre en avant l'agriculture jurassienne. En collaboration étroite avec les paysannes et les autres acteurs du milieu, elles réalisent un travail essentiel pour la branche.

Le poste d'animateur rural ne sera pas repourvu dans l'immédiat, suite au départ d'Ignace Berret. C'est l'occasion pour les sections régionales de gagner en autonomie. En plus de leurs activités ordinaires, un tournus sera établi pour organiser à tour de rôle la journée Portes ouvertes à la ferme, une sortie thématique, une journée « écoliers à la ferme », ainsi qu'une excursion ouverte aux autres sections.

**Ajoie.** La section ajolote a pris en main l'organisation de la 1<sup>re</sup> journée Portes ouvertes à la ferme qui s'est tenue le 2 juin à Grandfontaine. Près de mille personnes se sont déplacées sous une météo radieuse pour découvrir la production agricole et partager un moment de convivialité.

Dans ses tâches ordinaires, la section s'est penchée sur les difficultés douanières, le Périmètre réservé aux Eaux (PRE) et l'image de l'agriculture. La section remercie chaleureusement Claudia Zwahlen qui quitte le comité avec des années de dévouement pour l'agriculture régionale.

**Clos du Doubs.** Sur les rives du Doubs, de nombreux dossiers ont été saisis par le comité. Parmi les sujets, citons l'élimination des plastiques de balles rondes, la lutte contre les plantes envahissantes, le PRE, le nettoyage des arbres secs et la chrysome du maïs. Ces sujets ont amené des réactions, mais surtout des actions de la part de la section qui se félicite de son dialogue avec les autorités communales.

**Franches-Montagnes.** La section taignonne s'est impliquée en particulier sur les plans de gestion intégrée (PGI) et sur la confection du char du Marché-concours sur la thématique de la candidature des Franches-Montagnes au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce projet visant un rayonnement international entend valoriser culture, l'élevage et le paysage franc-montagnard. Enfin, la section se chargera de la 2<sup>e</sup> édition des Portes ouvertes à la ferme, dimanche 7 juin 2020.



**Vallée de Delémont.** Dans la Vallée, c'est une problématique cantonale qui a occupé les membres du comité en début d'année. En anticipant les problèmes, le comité a écrit aux communes pour les inciter à prendre des mesures efficaces pour lutter contre les plantes envahissantes. Suite à la rencontre annuelle de 2018, et à la conférence qui a suivi sur le thème de l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, un groupe de travail a été constitué. Ce groupe, ouvert à toutes et tous, saisit ce défi à bras-le-corps et les résultats concrets se font déjà sentir. Une demande a notamment été faite à l'OFAG pour adapter le Suisse-Bilan et pouvoir y ajouter un stock transitoire.

**Jeunes agriculteurs.** Fort d'un comité dynamique, le groupe des Jeunes agriculteurs jurassiens continue de faire parler de lui. Par ses prises de positions (billets d'humeur, tribunes et réseaux sociaux) et par son engagement pour l'agriculture jurassienne (participation à la journée Portes ouvertes à la ferme, Foire du Jura, sortie) le groupe continue d'insuffler un courant positif sur la branche. Son offre s'est d'ailleurs étoffée cette année puisqu'un magazine professionnelle visant à vulgariser les JAJ sur des thèmes spécifiques a été lancé. JAJ INFO a l'ambition de rendre accessible à chacun-e des thématiques complexes.



## **Point de vue**

**Ignace Berret**, animateur rural



**DURANT 4 ANS**, j'ai participé aux activités d'AgriJura avec intérêt et motivation. Souhaitant relever un nouveau défi professionnel, j'en repars conforté dans ma conviction que l'agriculture jurassienne présente une capacité d'adaptation sans limite. Grâce à l'engagement de chacun-e, aux essais des uns et succès des autres, par sa solidarité et sa passion, pour ses traditions et sur la voie du changement, elle choisit toujours de regarder devant elle, vers l'avenir.

Secouée de toute part, par les consommateurs, la politique, la technique, le climat et bien d'autres, l'agriculture jurassienne reste bien ancrée au sol. Comme le roseau de La Fontaine, elle ne doit pas oublier qu'il faut parfois plier un peu pour ne pas se faire complètement déraciner.

Peu importe finalement d'où souffle le vent et sur quel sol on puise ses ressources, l'essentiel est d'en retirer le meilleur. Cela passe par un engagement dans un système agricole cohérent et facilement explicable au consommateur. C'est d'ailleurs là l'ingrédient secret qui pérennisera l'agriculture jurassienne.

### 7.3 Réseaux écologiques

Au nombre de 7, les réseaux écologiques portés par AgriJura totalisent 643 adhérents. Une séance de terrain a lieu chaque année pour chaque réseau, au mois de juin. C'est l'occasion de rappeler aux participants les mesures, les nouveautés et faire des observations sur le terrain. En parallèle, des informations sont transmises par les canaux d'AgriJura (lettres et SMS). La FRI, mandatée pour la mise-en-œuvre des projets, est régulièrement sollicitée par des exploitants sur les mesures à mettre en œuvre ou les améliorations possibles. A noter que des soutiens financiers à l'achat de semences ou à la mise en place de structures sont envisageables. Les biologistes de la FRI, Luc Scherrer et Yann-David Varennes sont les répondants pour toute question en lien avec la mise-en-œuvre des réseaux.

#### ***Point de vue***

**Pierre-André Hulmann,**

Dicastère environnement, faune sauvage, Parc du Doubs



**LES DÉGÂTS DÛS À LA FAUNE SAUVAGE** sont en éternelle discussion, particulièrement les dégâts de sangliers et de blaireaux qui ont causé cette année des pertes à l'agriculture pour un montant avoisinant les 500'000 fr.

Malgré plusieurs actions mises en place pour essayer de diminuer les effectifs, comme la suppression du permis à point, et malgré un nombre record de près de 400 sangliers tirés avant le début des traques, le montant des dommages ne diminue pas. En période de traques, là où les prélèvements sont les plus importants, une meilleure coordination est souhaitée entre agriculteurs et chasseurs pour informer sur les dégâts ou les observations et ainsi cibler les actions de chasse pour un maximum d'efficacité.

En vue de la révision du règlement sur la chasse, AgriJura a formulé plusieurs propositions visant à réduire la pression de la faune. Il serait faux de penser régler le problème par une réduction des indemnités ou par des conditions plus restrictives à leur octroi.

## Situation 2019 des réseaux écologiques portés par AgriJura

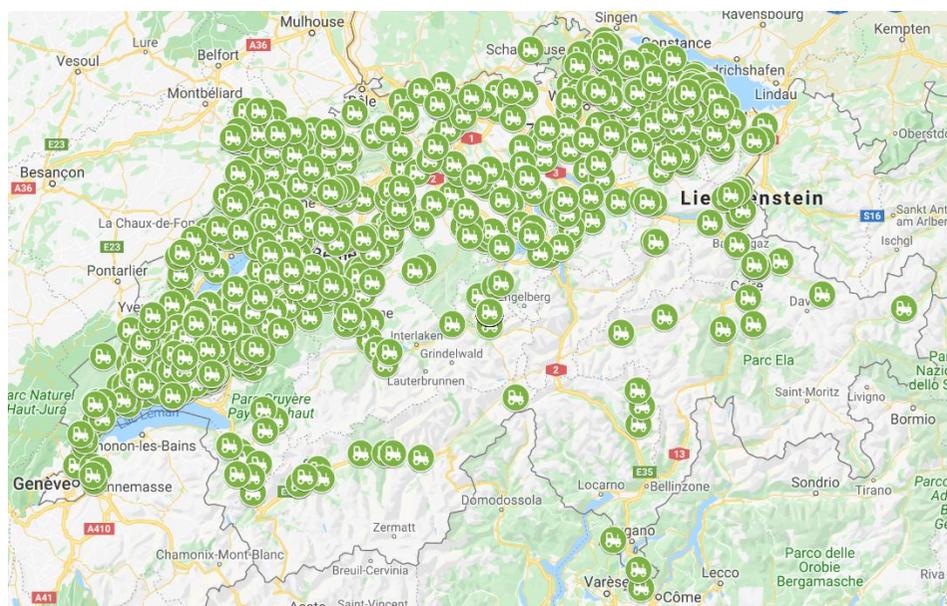
<i>Surfaces en ha Arbres en unités</i>	Nombre d'agriculteurs	Surfaces promotion biodiversité (SPB)	Total contributions versées (en fr.)	Arbre fruitier haute- tige	Arbre isolé	Jachère florale	Ourllet	Prairie extensive	Prairie peu intensive	Pâturage extensif	Pâturage boisé	Pré à litière	Haie, bosquet et berge boisée
<b>TOTAL</b>	<b>643</b>	<b>3884</b>	<b>3 092 985</b>	<b>32 347</b>	<b>924</b>	<b>66</b>	<b>2</b>	<b>1618</b>	<b>400</b>	<b>914</b>	<b>317</b>	<b>23</b>	<b>172</b>
<b>Ajoie+</b>	120	810	719 425	6487	195	14	1	530	38	112	1	1	38
<b>Baroche +</b>	80	643	472 845	13 079	354	5	0	249	26	203	0	2	20
<b>Vallée de la Sorne</b>	71	381	307 880	2673	446	6	0	163	31	102	12	2	25
<b>Franches- Montagnes</b>	199	898	686 260	655	71	0	0	182	248	130	287	11	32
<b>Haut-Plateau</b>	58	421	279 715	3152	611	0	0	92	25	233	13	1	20
<b>Haute-Ajoie</b>	47	372	318 470	2228	229	16	0	209	15	81	2	0	23
<b>Vendline- Coeuvatte</b>	68	358	308 390	4073	329	26	1	189	17	53	1	6	15

Données issues du porteur de projet. Des différences d'arrondis sont possibles.

## 7.4 FarmX, la plateforme de location de matériel agricole

Initiée par AgriJura dans le cadre d'un projet soutenu par l'OFAG, la plateforme de location de machines et services agricoles a pu être officiellement lancée le 15 février 2019. AgriJura et ses associés Prométerre, Maschinenring Schweiz et Seccom ont fondé FarmX Sàrl, société chargée de l'exploitation et du développement futur de l'application.

L'ambition de plateforme nationale est atteinte avec des utilisateurs dans toute la Suisse. A fin décembre, FarmX totalisait 2133 comptes (185 JU), 670 machines publiées (153 JU) et 5708 réservations effectuées. Un bon départ qu'il s'agit de poursuivre en incitant les utilisateurs à publier leurs propres machines sur la plateforme. C'est en effet qu'en tissant le maillage des machines publiée que FarmX gagnera en attractivité. Les retours des utilisateurs sont positifs. Une enquête de satisfaction montre que 38% des utilisateurs recherchent en premier lieu la vue d'ensemble de l'offre de machines, 29% la simplification administrative et 27% la réduction des coûts de machines. A relever tout de même une certaine inertie dans les motivations à utiliser FarmX. Certaines réticences au sein de communautés de machines retiennent en effet ces dernières à faire le pas.



## 7.5 Intégration et occupation de réfugiés dans l'agriculture

La participation au programme reste relativement stable par rapport à 2018, avec 637 jours effectués. Au niveau des exploitations participantes, le nombre est identique aux deux années précédentes. Si la majorité des exploitations sont les mêmes, quelques changements sont néanmoins constatés. Trois civilistes se sont relayés durant la 4<sup>e</sup> saison. Leur mission a été de coordonner les demandes et les disponibilités et d'encadrer le programme. Un groupe Whatsapp a été mis en place avec les agriculteurs pour communiquer de la disponibilité ou non des volontaires. L'encadrement du programme par un civiliste est nécessaire. Il permet de garantir le bon fonctionnement et le respect des conditions établies.

Le nombre de personnes disponibles pour le programme et disposant d'un livret N est considérablement réduit par rapport aux années précédentes. Cela s'explique d'une part par la diminution des arrivées des personnes migrantes en Suisse et d'autre part en raison du raccourcissement de la procédure d'asile à 140 jours. Il est parfois difficile de répondre aux demandes des exploitants agricoles. Dans ce genre de situations, le coordinateur a dû être amené à réduire le nombre de personnes attribuées par exploitation.

	2016	2017	2018	2019
<b>Période</b>	20.06- 20.10	20.03- 31.10	15.03- 15.10	28.03- 31.10
<b>Nombre de jours effectués</b>	760	728	615	637
<b>Exploitations participantes</b>	17	29	29	29
- Ajoie	8	15	15	14
- Vallée Delémont	9	11	12	12
- Franches-Montagnes	1	3	2	3
<b>Nombre moyen de journées-réfugiés par exploitation</b>	47,5	25	21,2	21,9
<b>Personnes mises à disposition par jour d'activité du projet</b>	8,4	4,5	3,9	4,3

## 7.6 Emplois de personnes issues de la migration

AgriJura a travaillé de pair avec l'AJAM, la Fondation rurale interjurassienne et le collectif Terre d'accueil pour la mise en place d'un programme d'insertion « Palier 2 », destiné aux personnes issues de la migration. Alors que le programme d'intégration et d'occupation mené depuis 2016 se limite aux tâches non lucratives, le Palier 2 concerne des emplois dans l'agriculture accompagnés d'objectifs de formation. Il vise par conséquent l'insertion professionnelle, même à temps partiel (min. 50%), ce qui représente l'un des avantages majeurs en plus de ne pas devoir obligatoirement loger le personnel.

Les objectifs de formation pratique sont à acquérir chez l'employeur. La FRI dispensera une formation de base permettant aux migrants-participants d'acquérir des connaissances fondamentales dans quatre modules différents, afin d'assurer une certaine autonomie dans les tâches confiées.

La formation, en emploi et répartie en deux cycles de 6 mois par an, portera sur 4 modules de trois jours chacun, à raison de deux modules par semestre. Chaque module porte sur un domaine spécifique à savoir la production végétale, la mécanisation légère, la production animale et l'entretien des locaux et des équipements. Un cours spécifique supplémentaire de 3 jours pour la conduite du tracteur et l'utilisation de machines sera proposé en option, seulement aux participants concernés par ces utilisations.

Les conditions d'engagement sont de minimum 6 mois dont 3 (ou 2x3 si l'engagement porte sur deux semestres) sous le régime « formation » qui prévoit une rétribution de 1250 fr. brut par mois à 100%. Cette rétribution tient compte des absences pour la formation, de l'intégration professionnelle par l'employeur et des frais de formation. Au terme du régime « formation », l'intégralité des conditions du CTT s'appliqueront pleinement.

## 7.7 Energies vertes

Les programmes d'encouragement d'AgroCleanTech se sont terminés fin 2019 en ce qui concerne la récupération de la chaleur du lait et les variateurs de fréquences sur les pompes à vide des systèmes de traite.

La prestation de conseils énergétique en agriculture est en cours de mise en place sous l'égide d'AgroCleanTech. La FRI, par M. Cédric Linder, se chargera de ces conseils qui reposeront sur deux volets à savoir un conseil en orientation comme check énergétique et cas échéant un conseil PEIK consistant en un audit énergétique approfondi de l'exploitation.

## 7.8 Campagnols

Le rapport final du projet de lutte collective a été rendu à l'OFAG et une séance bilan a été organisée le 14 février 2018. Le projet visait plusieurs objectifs :

- la mise en place de plusieurs groupes de lutte collective contre le campagnol terrestre sur le périmètre du projet ;
- le développement d'un guide pratique pour la création, le suivi et le maintien de groupes de lutte collective par la vulgarisation agricole ;
- la comparaison de l'évolution des populations de campagnol entre des secteurs suivis par une lutte collective et des secteurs sans lutte organisée ;
- l'échange d'expériences entre les agriculteurs.

Au terme du projet, l'intérêt de travailler ensemble n'apparaît pas encore assez clairement aux agriculteurs pour lancer une dynamique profonde et forte dans la direction d'une lutte contre les campagnols. De nouvelles pistes doivent être imaginées pour promouvoir la coopération en changeant la perception de la lutte comme un investissement plutôt que comme une dépense. La question de la main-d'œuvre nécessaire aux mesures de lutte est souvent décisive et limitante.

Au niveau des pratiques agricoles, les mesures de prévention (rénovation des herbages, mise en culture avec travail du sol, constitutions de stocks de foin) et de favorisation de la faune (perchoirs, nichoirs, structures) doivent être mises en place pour créer des conditions défavorables aux campagnols.

L'efficacité de ces méthodes reste cependant limitée si une lutte directe à basse densité n'est pas mise en œuvre. L'un des enseignements les plus importants du projet de lutte collective est que tout piégeage ou gazage doit être effectué en périodes de basses densités uniquement, et doit être abandonné si les populations de campagnols dépassent un seuil d'entre 50 et 100 campagnols/ha. L'idéal est d'engager les travaux de lutte sur plusieurs exploitations dans un secteur délimité par des obstacles naturels. Eu égard au temps de travail que demande la lutte directe à basse densité, la meilleure solution pour les exploitants serait de donner ce travail à faire à des tiers. Mais l'offre de piégeage ou gazage par tiers n'existe pour ainsi dire pas, et serait donc à créer par des collectifs d'agriculteurs décidés à agir contre ce fléau.

## **7.9 Connexion internet des fermes isolées**

Avec regrets, le projet commun entre AgriJura, EBL et Teleste, prévu dans la vallée de Delémont, a dû être suspendu, faute de financement de départ suffisant. La recherche de fonds auprès des collectivités et de différentes institutions n'a en effet pas abouti. Compte tenu d'un nombre relativement faible de fermes et habitations partantes dès le départ, un financement de base était nécessaire pour pouvoir proposer des abonnements à un tarif abordable et motiver par la suite davantage d'utilisateurs à rejoindre le réseau internet rural.

Certaines solutions de connexion existent via le réseau mobile avec des tarifs d'abonnement très abordables permettant de disposer à la fois de l'internet, de la télévision et de la téléphonie fixe. Le tout avec des vitesses de connexions très correctes et un confort d'utilisation via des fonctions comme le replay pour la TV. Certaines conditions sont toutefois déterminantes comme la nécessité que la zone soit suffisamment couverte par le réseau de téléphonie mobile. AgriJura s'est approché d'un spécialiste pour élaborer un pack d'installation et de connexion internet, TV et téléphonie clé en main ainsi qu'une étude de faisabilité gratuite et sans engagement.

## **7.10 Séchage fourrage**

Le séchage du fourrage se révèle intéressant au niveau alimentaire mais également au niveau de l'autonomie protéique et de la santé des ruminants. Un sondage mené entre décembre 2018 et janvier 2019 avait recueilli 75 réponses dont 41% issues de la vallée de Delémont, 29% d'Ajoie, 20% des Franches-

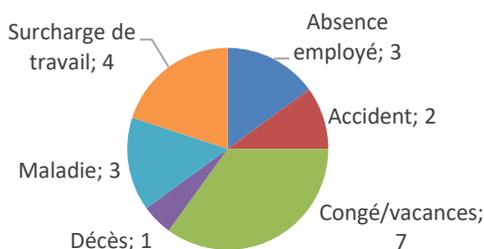
Montagnes et 9% du Clos-du-Doubs. ¼ des réponses étaient issues d'exploitations PER et 2/3 des réponses émanaient d'exploitations avec ensilage. 64% des réponses se montrent favorables à l'affouragement de fourrages séchés ou déshydratés et 39% des exploitations se disent prêtes à remplacer des concentrés par des fourrages séchés ou déshydratés pour autant que le prix soit compétitif. 16% sont favorables et 44% plutôt favorables à des installations communes de séchage. Pour ce qui est de l'idée d'installations communes de déshydratation, 36% se disent favorables et 47% plutôt favorables.

En parallèle à cette enquête, le développement d'installations de séchage approvisionnés par des sources d'énergies renouvelables (biogaz, plaquettes forestières) fait l'objet de réflexions en lien avec le séchage d'autres produits. Un projet privé est d'ores et déjà opérationnel à Bure avec un séchoir à convoyeur, en continu. Les réflexions se poursuivront en 2020.

## 8 Terrentraide Sàrl

	2018	2019
Demandes de dépannage	13	20
Dépannage effectué	8	11
Mise en relation	2	6
Pas de solution	2	2
Annulé	1	1
Nombre d'exploitations abonnées	38	43
Jours de dépannage effectués	133	126

### Demandes de dépannage 2019





**Pour l'agriculture!**

Toutes les assurances à portée de main.

Assurances de personnes	Assurances de choses et sur le patrimoine
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caisse maladie (assurance de base et complémentaires)</li> <li>• Indemnités journalières maladie/accident</li> <li>• Risque / assurance-vie</li> <li>• Prévoyance vieillesse</li> <li>• Protection juridique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire ménage</li> <li>• Inventaire de l'exploitation</li> <li>• Bâtiments</li> <li>• RC privée et d'entreprise</li> <li>• Véhicules et casco machines</li> <li>• Bétail</li> <li>• Panneaux photovoltaïques</li> </ul>

Le Conseil fédéral a révisé la Loi sur l'assurance maladie et de ce fait, les primes Agrisano 2019 de l'assurance de base pour la catégorie d'âge « jeune (19-25 ans) » ont fortement diminué de l'ordre d'environ 100 fr./mois. Quant à celles des enfants et adultes, elles n'ont pas augmenté. Ceci explique l'augmentation de 558 assurés au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'effectif du nombre d'assurés pour les assurances LCA est en légère augmentation. Pour rappel, les assurances complémentaires (de soins, indemnité journalière, etc) sont réservées à la population agricole ou para-agricole. Elles bénéficient de nombreux avantages et de bons rapports qualité/prix.

Assurances	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Diff.
Base LAMal	1'074	1'123	1'200	1'328	1315	1062	996	1115	1'673	<b>+558</b>
Compl. AGRI-spécial (LCA)	612	640	670	707	744	768	725	712	712	<b>0</b>
Indemnité journalière	214	236	254	278	350	366	386	382	390	<b>+ 8</b>
AGRI-protect (protection juridique)	208	229	235	246	258	274	280	277	278	<b>+1</b>

\* Situation au 1.1

Les couvertures spécifiques au monde agricole, via les produits Agrisano et Emmental, offrent des prestations avantageuses et sur-mesure pour les familles paysannes. 25 exploitations agricoles ont sollicité un conseil global pour vérifier leur portefeuille d'assurances et les solutions de prévoyance.

Plus de 255 personnes (+ 15 personnes par rapport à 2018) sont assurées en 2b ou 3b. Ces assurances permettent de s'assurer en cas d'invalidité, de décès et/ou pour la prévoyance professionnelle (épargne).

En 2019, Prestaterre a étroitement collaboré avec un peu moins de 300 entreprises (agricoles, para-agricoles et autres).

Année	LPP		LAA		IjM	
	Salaires assurés	Primes	Salaires	Primes	Salaires	Primes
2006	1'049'803.-	165'991.30	2'330'187.-	117'208.60	2'563'440.-	18'427.10
2007	895'594.-	119'252.65	2'153'360.-	110'876.60	2'486'695.-	17'445.50
2008	908'656.-	116'953.50	2'393'041.-	113'795.60	2'575'869.-	17'388.20
2009	950'522.-	103'463.65	2'625'577.-	134'525.40	2'683'369.-	17'673.20
2010	1'014'312.-	119'344.05	3'094'331.-	165'830.70	3'188'141.-	21'310.90
2011	1'109'684.-	131'026.85	3'342'734.-	179'357.10	3'531'139.-	24'080.20
2012	1'173'813.-	137'856.85	3'533'403.-	189'567.40	3'729'815.-	25'364.00
2013	1'213'142.-	150'379.30	3'665'186.-	193'614.70	3'880'153.-	25'905.00
2014	1'236'782.-	162'390.00	3'983'761.-	207'512.00	4'289'674.-	28'587.00
2015	1'323'795.-	154'100.55	4'200'866.-	217'441.40	4'335'906.-	28'645.80
2016	1'353'734.-	160'868.00	4'580'225.-	225'089.70	4'881'109.-	33'520.80
2017	1'501'515.-	182'834.70	4'977'226.-	238'627.90	5'282'840.-	51'133.60
<b>2018</b>	<b>1'555'983.-</b>	<b>188'099.55</b>	<b>5'495'045.-</b>	<b>259'633.10</b>	<b>5'806'008.-</b>	<b>56'861.00-</b>

## 10 Service juridique

---

L'avocat-conseil d'AgriJura, Me Claude Jeannerat a été sollicité sur 9 dossiers au cours de l'année 2019. Quant à la protection juridique Agri-Protect, proposée par Agrisano, le nombre de dossiers en cours est de 16 pour le Jura.

La complexité du droit justifie pleinement de disposer d'une protection juridique. En ce sens et reposant sur des valeurs de défense professionnelle, Agri-Protect bénéficie de l'expertise juridique de Prométerre, par M. Jérôme Huber, répondant pour le Jura. Agri-Protect ne couvre pas les litiges entre agriculteurs.

AGRI-PROTECT	Dossiers ouverts	Droit des contrats	Droit administratif	Droit des assurances	Responsabilité civile / droits réels	Droit successoral	Constructions, aménagement du territoire	Droit pénal	Circulation routière	Dossiers en cours
2013	7	4	2	1						24
2014	9	5		1		1	2			18
2015	10	3	5	1	1					17
2016	11	1	3	3				2	2	
2017	6	1	5							14
2018	7	4	2					1		16
2019	6	1	2	2	1					16

## 11 Fondation Rurale Interjurassienne

---

S'agissant de la formation supérieure, une nouvelle volée de candidats à la maîtrise a été ouverte avec 6 candidats jurassiens.

La participation aux cours de formation continue a réuni 1007 personnes, à raison de 1,9 cours suivi par participant. 81% des cours ont été dispensés. Lors de l'élaboration de son programme de formation continue, la FRI a à nouveau associé les chambres d'agriculture pour définir les thèmes.

AgriJura est impliquée dans les activités de la FRI au travers de sa représentation au Conseil de fondation mais aussi via la collaboration sur des projets communs.

## Nombre d'élèves jurassiens

Désignations	91/92	95/96	00/01	05/06	10/11	15/16	17/18	18/19	19/20
<b>Agropraticien AFP</b>					3	6	3	7	3
<b>Agriculteur CFC*</b>	88	62	57	77	71	64	56	56	53
<b>Ecole de chefs d'exploitations (brevet et maîtrise agricoles)</b>	21	13	13	16	25	33	29	20	26
<b>Employé-e en intendance AFP</b>					8	16	10	12	7
<b>Gestionnaire en intendance CFC</b>	-	8	23	48	33	37	35	38	37
<b>Formation de la paysanne (brevet)</b>	-	-	-	13	5	15	17	19	17

## 12 Promotion de l'agriculture

---

### 12.1 Foire du Jura

Du 18 au 27 octobre 2019, l'Espace agricole de la Foire du Jura a renouvelé sa formule appréciée des petits et des plus grands, mêlant animaux de la ferme, produits du terroir et animations, grâce à l'implication de plusieurs partenaires, sous l'égide d'AgriJura. Le stand AgriJura thématise la production végétale et la protection des plantes, sujets ô combien d'actualité à l'approche des votations cruciales sur les initiatives sur les eaux. RFJ a par ailleurs consacré son émission Pure politique, en direct de l'Espace agricole, sur la protection des plantes.

Au chapitre des animations, un programme concocté par la FRI a mis en évidence les saveurs du terroir. Pour faire rayonner l'Espace agricole au-delà de la Foire, une émission quotidienne sur RFJ, diffusée pendant six jours, a permis de faire découvrir aux auditeurs les principales productions agricoles jurassiennes avec différents intervenants.

## 12.2 Journée Portes ouvertes à la ferme

La première Journée nationale des Portes ouvertes à la ferme s'est tenue le 2 juin 2019, sous un soleil de plomb. C'est la section Ajoie qui s'est chargée avec brio d'organiser ce nouvel événement destiné à rassembler producteurs et consommateurs. Alors que le Brunch à la ferme séduit le public par les papilles grâce aux saveurs de la ferme, les Portes ouvertes se démarquent en faisant découvrir les coulisses du métier, en expliquant ce que l'on produit et comment on le produit. La formule choisie, concentration de la fête dans une région et parcours passant par plusieurs fermes, a été un succès indéniable et le travail réalisé par les bénévoles y est pour beaucoup. La prochaine journée aura lieu aux Franches-Montagnes, le dimanche 7 juin 2020.

Dimanche, 2 juin 2019

**Portes  
ouvertes  
à la ferme**  
agriculture.ch



## 12.3 Brunch du 1<sup>er</sup> août

Six exploitations jurassiennes ont participé au Brunch à la ferme du 1<sup>er</sup> août. Au total, 1900 convives y ont pris part pour apprécier les produits du terroir et se rapprocher un peu plus de l'agriculture. AgriJura remercie toutes les personnes qui se sont engagées pour le succès de cette 27<sup>e</sup> édition de ce rendez-vous phare de l'été.



## 12.4 Autres activités

A l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la République et Canton du Jura, une page retraçant 40 ans d'agriculture jurassienne a été publiée dans le Quotidien jurassien. L'occasion de rappeler les investissements conséquents réalisés pour mais aussi les missions que l'agriculture remplit pour la population, l'environnement et le patrimoine.



AgriJura a reconduit la diffusion des spots TV sur Canal alpha, avec la CAJB, la CNAV et Prométerre. Un nouveau spot sur le thème de la proximité et de la famille paysanne a été lancé en fin d'année, ce qui porte à 5 le nombre de spots diffusés sur la télévision de l'Arc jurassien.



Durant l'été, plusieurs fermes ont accueilli la tournée de Christophe et Tiffany Meyer, rassemblant à nouveau des milliers de personnes.

En septembre, l'agriculture a mis en évidence le bien-être animal dans le cadre du Concours suisse des produits du terroir et de la Beef.ch.

## 13 AJAPI

Programme	Contrôles 2019	Programme	Contrôles 2019
PER	336	AQ viande	115
SRPA / SST	362	Chevaux FM	73
Contrôles officiels de base	208	Exigences de base	66
Réseaux écologiques	251	Suisse Garantie	55
AOP Gruyère et TDM	68	Biodiversité	48
IP-Suisse	221	Alpe et montagne	36
Qualité du paysage	241	Pollinisateurs	26

### **Politique agricole et marchés**

- Campagne contre les initiatives sur les eaux.
- Campagne pour la révision de la Loi sur la chasse.
- Politique agricole 22+ aux Chambres fédérales.
- Contacts avec les partenaires commerciaux et institutionnels.
- Affectation et utilisation des taxes communales.

### **Aménagement du territoire**

- Plan spécial cantonal Périmètres réservés aux eaux.
- Suivi de la révision des plans d'aménagement local.

### **Organisation et sections régionales**

- Fonctionnement autonome des comités.
- Mise en place du tournus des activités (Portes ouvertes à la ferme, écoliers à la ferme, excursions inter-régions).
- Coordination de l'accompagnement d'exploitations en difficultés.

### **Environnement, énergie**

- Rejet de l'obligation des pendillards.
- Recherche de solutions et coordination contre les dégâts dus à la faune.
- Accompagnement du programme phytosanitaire cantonal.
- Conseils et animation dans les réseaux écologiques.

### **Promotion de l'agriculture**

- Mise en œuvre des projets cantonaux de la campagne « Paysans suisses. D'ici par passion ».
- Seconde édition des Portes ouvertes à la ferme.

### **Techniques agricoles et énergies renouvelables**

- Consolidation de la plateforme FarmX.
- Promotion des formes de collaboration interentreprises.
- Séchage de fourrage.

# Agissez en pro, abonnez-vous!

## Agri HEBDOMADAIRE PROFESSIONNEL AGRICOLE DE LA SUISSE ROMANDE

### Mes coordonnées

Nom .....

Prénom .....

Rue/N° .....

NPA/Localité .....

Téléphone .....

E-mail .....

Date .....

Signature .....

### Je désire offrir Agri à :

Nom .....

Prénom .....

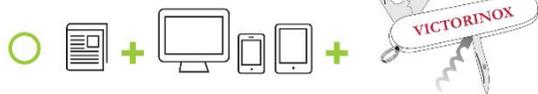
Rue/N° .....

NPA/Localité .....

Téléphone .....

E-mail .....

Bulletin à envoyer au Journal Agri, CP 1080,  
1001 Lausanne ou scanné à abo@agrihebdo.ch  
www.agrihebdo.ch



**135.- 1 AN PAPIER + NUMÉRIQUE**

- accès e-paper - archives dès 1999 - CADEAU couteau



**70.- 6 MOIS PAPIER + NUMÉRIQUE**

- accès e-paper - archives dès 1999



**110.- 1 AN NUMÉRIQUE**

- accès e-paper - archives dès 1999



**35.- 3 MOIS (12 éditions papier)**

Offre non renouvelable

Vicques, Centre communal, vendredi 1er mars 2019, 9h30

### Ordre du jour adopté

1. Ouverture de l'assemblée par le Président d'AgriJura
2. Message des autorités
3. Désignation de scrutateurs
4. Procès-verbal de l'assemblée générale du 2 mars 2018
5. Rapport d'activités 2018
6. Comptes 2018
7. Budgets 2019
8. Désignation de l'organe de révision des comptes
9. Programme d'activités 2019
10. Politique agricole 22+ / Exposé de M. Bernard Lehmann, directeur de l'OFAG
11. Divers

#### 1. Ouverture de l'assemblée par le président d'AgriJura

Le Président Nicolas Pape ouvre l'assemblée à 9h45 devant 100 ayants droit, 36 invités et 35 élèves de la FRI. Il revient sur la situation climatique 2018 et notamment l'été classé comme le 3<sup>e</sup> plus chaud depuis 1864. Les grandes cultures ainsi que les prairies et pâturages ont souffert des effets dévastateurs de la sécheresse avec à la clé un manque important de fourrage. Toutefois, les récoltes de fruits ont été nettement meilleures que la norme.

Une journée d'échanges et de réflexions a eu lieu en juin entre les principales instances agricoles du canton. Le comité s'est penché sur la question de l'évolution voulue de l'agriculture jurassienne à l'horizon 2030. Le travail de master d'Ignace Berret a également permis de définir les objectifs et lignes de conduite d'ici 2030.

Au niveau médiatique, l'agriculture souffre constamment d'attaques économiques et antispécistes.

L'initiative pour la dignité des animaux de rente agricole visait à inscrire dans la Constitution l'obligation d'accorder un soutien financier pour les animaux de rente portant des cornes. AgriJura s'est opposé catégoriquement à cette initiative.

Concernant la future politique agricole PA22+, le rejet de la vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole fut une victoire d'étape pour l'agriculture mais aussi pour les consommateurs. AgriJura se félicite que le Conseil national, dans sa majorité, ait de ce fait mis en échec la vision ultralibérale qui mêlait deux objectifs difficilement conciliables en voulant à la fois une ouverture des marchés, la préservation des ressources naturelles et le développement économique des exploitations.

Le marché du lait d'industrie stagne à un niveau beaucoup trop bas et conduit inévitablement à un déclin continu du nombre de nos producteurs. Au vu du mécontentement provoqué principalement par le nouveau système lié à la loi chocolatière, AgriJura a demandé une entrevue avec les instances concernées (Mooh, Miba et PSL).

Les défis pour l'agriculture jurassienne pour l'année à venir sont multiples. Tout d'abord, il s'agira de suivre de très près la définition de la PA22+. En prévision de la votation sur l'initiative eau propre, il s'agira de nous démarquer, de définir et de montrer notre agriculture sous son meilleur jour.

Nous serons également actifs concernant l'aménagement du territoire et particulièrement la LAT II et les possibilités de développement agricole à préserver. Enfin, nous souhaitons poursuivre nos actions dans le développement de moyens digitaux car la diminution drastique de la charge administrative et

financière de nos exploitations passera inévitablement par la mise en place de moyens digitaux intégrés et efficaces.

Le Président salue les autorités présentes, notamment le Président du parlement jurassien Gabriel Voirol, le Président du GVT Jacques Gerber, le Conseiller aux Etats Claude Hêche, le Conseiller national Jean-Paul Gschwind, le Chef ECR Jean-Paul Lachat, le Chef de l'ENV Patrice Eschmann, le Vétérinaire cantonal Flavien Beuchat, le Président de la CAJB Bernard Leuenberger ainsi que les invités.

L'ordre du jour est accepté sans remarque.

**Excusés.** Une liste des personnes excusées est disponible au secrétariat d'AgriJura.

## 2. Message des autorités

*Monsieur Gabriel Voirol, président du Parlement jurassien.*

Monsieur Voirol apporte les salutations du législatif cantonal. L'agriculture lui évoque un sentiment personnel et lui rappelle l'histoire de ses ancêtres. Il est attaché à ce bien qui est le sol et aux produits qu'il nous permet de récolter. Pour lui, le secteur primaire devrait être prioritaire car c'est un domaine essentiel à notre survie.

Il rappelle que le thème de la politique agricole est important au sein du législatif cantonal et conclut en souhaitant que cette année rayonne sur notre agriculture.

*Monsieur le Ministre Jacques Gerber, Président du Gouvernement.*

Le Chef du département de l'économie et de la santé salue les personnes présentes. Il transmet les salutations du Gouvernement jurassien.

Quel type d'exploitation privilégier dans le canton et en Suisse ? La réponse est complexe car il existe autant de solutions que d'agriculteurs. Il remercie les agriculteurs pour leur travail et les félicite.

**Le Ministre aborde les défis.** Premier défi : le maintien et le développement d'exploitations familiales et viables grâce à la vente de leurs produits. Deuxième défi : la communication et des pratiques respectueuses du bien-être animal et de l'environnement. Troisième défi : la réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires. Deux initiatives menacent de changer totalement le recours aux produits phytosanitaires. Il faut rechercher des méthodes alternatives. Il faut communiquer et oser dire que des cultures telles que la pomme-de-terre pourraient disparaître. Le 4<sup>e</sup> défi est d'avoir des exploitations gérées par des professionnels et disposant d'une bonne qualité de vie.

**PA22+.** La réduction des produits phytosanitaires et les incitations au bien-être animal vont dans le bon sens. Toutefois, les nouvelles mesures pourraient engendrer des coûts supplémentaires. Le passage à 2.5 UGB au lieu de 3 UGB par hectare est également un point positif. En revanche, les exigences pour la formation vont trop loin. En ce qui concerne l'enveloppe des paiements directs, elle est maintenue à 13,3 milliards de CHF pour 4 ans. Il faut maintenir un niveau de protection à la frontière et les ouvertures de marchés doivent se faire sur la base de contingents. Les mesures pour une agriculture géoréférencée sont rejetées. Il faut mieux les étudier afin d'éviter des coûts supplémentaires et un report des charges sur les cantons. Le canton s'oppose également aux changements de la LDFR et LBFA. L'enjeu est de conserver les montants des contributions. Le Ministre remercie les agriculteurs pour ce qu'ils font pour la population, la qualité et la quantité de nourriture, le paysage parfaitement entretenu et les animations rurales exemplaires.

*La parole est donnée à Monsieur Michel Brahier, Maire de la Commune de Val Terbi.*

Monsieur le Maire transmet les salutations des autorités de Val Terbi. Il présente brièvement sa commune en relevant que le secteur primaire représente 21% des emplois. Il appelle au maintien

d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, tout en remerciant les agriculteurs pour leur travail

### 3. Désignation de scrutateurs

Le président propose deux scrutateurs : Joël Dominé et Jean-Claude Villat. L'assemblée les élit.

### 4. Procès-verbal de l'assemblée générale du 2 mars 2018

Le PV de l'assemblée générale du 2 mars 2018, publié dans le rapport annuel et disponible sur le site internet d'AgriJura, est soumis à l'assemblée qui l'approuve sans remarque.

### 5. Rapport d'activités 2018

Le directeur Michel Darbellay présente le rapport d'activités 2018.

**Une année difficile.** Les conséquences de la sécheresse sont lourdes et la trésorerie est une fois de plus mise à mal, pour le 4<sup>e</sup> été d'affilée. Il est nécessaire de reconsidérer l'importance des réserves, qu'elles soient financières ou fourragères et d'envisager des possibilités d'assurances récoltes, de fonds spéciaux ou de provisions fiscales.

**Priorités 2030 définies.** Le comité AgriJura a défini ses priorités 2030, distinctes en huit axes. Ces priorités servent de fil rouge pour conduire les activités de notre organisation, dans l'intérêt de nos familles paysannes.

**Travail de master.** Le travail d'Ignace Berret met en évidence trois scénarios imposés à 5 exploitations, à savoir le statu quo +, un scénario écologique et un scénario libéral. Les conclusions donnent certaines pistes et invitent à poursuivre sans cesse les réflexions et les actions malgré notre dépendance aux conditions-cadres.

**Initiatives agricoles.** Le peuple s'est prononcé sur plusieurs initiatives en lien avec l'agriculture. Toutes ont été rejetées bien que les résultats démontrent une sensibilité appuyée aux problématiques agricoles. La priorité doit aller à la mise en œuvre de l'article 104a avant de rajouter de nouvelles dispositions.

**Aménagement du territoire.** L'adoption du plan directeur cantonal par le Parlement jurassien représente une étape importante et va dans le sens d'une meilleure préservation des terres cultivées par des mesures de densification. Les emprises du stationnement seront par ailleurs nouvellement cadrées.

**Evolution structurelle.** 929 exploitations ont été recensées en 2018 dont 767 PER et 162 BIO. La surface moyenne se maintient autour de 40 ha.

**Production biologique.** La production biologique progresse et représente 17,4% des exploitations pour 16.2% de la SAU. Le Jura se situe au-dessus de la moyenne suisse et en tête des cantons romands.

**Production laitière.** Toujours sujette à des prix excessivement bas, la production laitière s'est maintenue avec un volume estimé à 94 millions de kg. La production de lait de fromagerie totalise 29% des quantités. La sécheresse a sensiblement renchéri les coûts de production ce que l'IP lait et les acheteurs n'ont pas du tout tenu compte dans la définition des prix, se réfugiant derrière un marché international difficile et des volumes stables. Il est temps que l'IP-lait et PSL prennent leurs responsabilités face à une production en péril malgré des quantités encore stables.

**Marchés publics de bétail.** 4'168 bovins ont été commercialisés, soit 100 de moins qu'en 2017. Les apports se maintiennent malgré cela à un niveau élevé. Les prix de la table Proviande ont été mis sous pression au mois d'août et depuis ils peinent à se rétablir.

**Restructuration aboutie.** Changement de nom, changement de structure, dissolution des sociétés régionales et mise en route des sections régionales sous l'égide d'AgriJura. Toutes ces étapes

marquent l'aboutissement de la restructuration de la défense professionnelle. Les sections régionales se concentrent désormais sur des thématiques qui leur sont propres.

**Réseaux écologiques.** Le nombre de réseaux a passé de 10 à 7 entités en 2018 par la fusion de certains périmètres. Nous comptons 643 exploitations participant à un ou plusieurs réseaux pour un total de 3'774 ha de SPB.

**SolAirEau.** Le projet est arrivé au terme de sa 6<sup>e</sup> et dernière année. Le projet a permis d'encourager différentes bonnes pratiques agricoles et de subventionner certains équipements. L'objectif est à présent de vulgariser les enseignements du projet et de pérenniser la dynamique de SolAirEau.

**Lutte contre les campagnols.** Le projet de lutte collective contre les campagnols est arrivé à son terme. Les groupes constitués n'ont pas tous connus la même dynamique. Là où des actions de lutte collectives ont été mises en place, les résultats se révèlent concluants.

**FarmX, plateforme machines.** Initiée par AgriJura, la plateforme de partage de machine a pris une envergure nationale, grâce au soutien de l'OFAG. FarmX contribue à la digitalisation de l'agriculture, à portée de chaque exploitation suisse. FarmX facilite l'utilisation de machines en commun dans un objectif de réduction des coûts.

**Promotion de l'agriculture.** La promotion de l'agriculture occupe une place importante pour AgriJura, quand bien même nous sommes dans un canton rural où la population est encore proche de son agriculture. Les différentes actions déployées se veulent complémentaires.

**Secteur assurances.** Les conseils globaux ont été effectués pour 50 exploitations agricoles afin de déterminer si les couvertures correspondent effectivement aux besoins. Les solutions de prévoyance, de plus en plus considérées dans les exploitations agricoles, disposent d'un potentiel de progression important en comparaison à d'autres cantons.

**Terrentraide dépannage agricole.** Terrentraide a assumé 133 jours de dépannage. Un niveau bien supérieur aux deux premières années mais pour un nombre de dépannage plus faible. Terrentraide a modifié ses statuts et ses conditions générales. Un partenariat avec Maschinering permet aux abonnés Terrentraide de bénéficier de conditions d'achat préférentielles.

Michel Darbellay conclut en relevant les nombreuses sollicitations et attentes à l'égard de la défense professionnelle. AgriJura s'emploie à y répondre avec force et détermination.

Le rapport est mis en discussion. La parole n'est pas demandée. Le rapport d'activité est accepté.

## 6. Comptes 2018

Michel Darbellay présente les comptes 2018 d'AgriJura qui bouclent sur un bénéfice de 19'141.25 CHF. Prestaterre affiche un bénéfice de 725.01 CHF. Terrentraide présente un bénéfice de 3'025.98 CHF

La fiduciaire RéviAjoie Sàrl a vérifié les comptes d'AgriJura, Prestaterre et Terrentraide. Le réviseur Olivier Godat donne lecture du rapport de vérification (05.02.2019). Il garantit que les comptes arrêtés au 31.12.2018 sont conformes aux lois suisses et recommande à l'assemblée de les approuver tels que présentés et de donner décharge aux organes d'AgriJura. L'assemblée accepte les comptes 2018 à l'unanimité et donne décharge à ses organes.

## 7. Budget 2019

Le bénéfice projeté d'AgriJura s'élève à 7'040.00 CHF. Pour Prestaterre, le bénéfice projeté est de 5'990 CHF. Le bénéfice projeté de Terrentraide s'élève à 7'265.00 CHF.

Les budgets des trois entités AgriJura, Prestaterre et Terrentraide 2019 sont acceptés à l'unanimité.

## 8. Désignation de l'organe de révision des comptes

Le comité propose de renouveler le mandat de révision à RéviAjoie Sàrl. L'assemblée désigne RéviAjoie Sàrl pour la révision des comptes 2019.

## 9. Programme d'activités 2019

Michel Darbellay présente le programme d'activité 2019 qui se résume comme suit :

- **Politique agricole et marchés** : prise de position et lobbying sur la PA22+ ; contacts avec Mooh, BioJura, IP-Suisse et Vache-mère suisse ; développement des ventes des chevaux Franches-Montagnes.
- **Aménagement du territoire** : 2<sup>e</sup> étape de la révision de la LAT ; plan spécial périmètres réservés aux eaux ; plan éolien.
- **Animation rurale** : excursions thématiques et assemblées régionales d'informations et d'échanges.
- **Projets** : finalisation du projet campagnols et SolAirEau ; appui à la mise en place d'une organisation de transport des betteraves.
- **Environnement, énergie** : participation à la mise en œuvre du plan d'action phytosanitaire ; soutien à AgroCleanTech ; promotion conseils énergétiques et solutions d'autoconsommation ; réduction des dommages dus à la faune.
- **Promotion de l'agriculture** : journée Portes ouvertes à la ferme le 2 juin 2019 à Grandfontaine ; Concours suisse des produits du terroir et Beef.ch à Courtemelon ; Espace agricole à la Foire du Jura ; renforcement de la présence sur les réseaux sociaux.
- **Techniques agricoles et énergies renouvelables** : lancement et consolidation de la plateforme de partage de machines FarmX ; thématisme du rôle et du potentiel des formes de collaboration interexploitations.

### Interventions :

**Claude André** critique le nouveau formulaire de dénonciation des nuisances élaboré par l'ENV pour dénoncer les nuisances par l'intermédiaire du nouveau formulaire de l'ENV.

*Réponse de M. Patrice Eschmann* : L'ENV travaille avec les communes pour leur donner les outils aptes à traiter les demandes. Mais avant de traiter des réclamations, les autorités doivent exiger que le dialogue ait lieu entre les protagonistes.

*M. Nicolas Pape* souhaite qu'AgriJura soit associée lors de l'élaboration de tels documents.

**Jean-Claude Villat** : Pour le secteur laitier, il faudrait trouver des pistes pour une production encore plus durable.

Le programme d'activité est accepté.

## 10. Politique agricole 22+ / Exposé de M. Bernard Lehmann, directeur de l'OFAG

Monsieur Lehmann transmet les salutations du Conseiller fédéral Guy Parmelin. Il explique pourquoi le Conseil fédéral propose la PA22+. I Différents éléments sont susceptibles de changer ou d'être modifiés suite à la consultation. A l'aide d'un premier schéma, il présente le socle des conditions-cadres à savoir l'aménagement du territoire, le droit foncier et le bail à ferme. Un second schéma illustre la protection des eaux, l'environnement et les produits chimiques. M. Lehmann constate que les PER n'ont pas changé pendant les vingt dernières années. Pour ce qui en est du marché, la protection à la frontière n'a également pas changé en 15 ans mise à part le tarif sur le sucre.

Les paiements directs sont répartis en 3 catégories : paiement de base (pour la sécurité de l'approvisionnement), système de production et services environnementaux. Ces 15 dernières années, les montants ont été stables avec 13,3 milliards de fr.

Le but de la PA22+ est de simplifier le système

Les gros défis sont les conséquences du changement climatique, les attentes de la société suisse dans un pays de plus en plus urbanisé, l'évolution des technologies et pour finir les accords commerciaux avec pays tiers avec nécessité d'amélioration de l'accès au marché alimentaire.

Pour le Conseil fédéral, la solution « faites du bio » n'est pas la bonne si le marché ne suit pas. Le directeur fait référence à différentes mesures envisagées comme l'homologation plus rigoureuse des produits phytosanitaires et la limitation de la charge UGBF de 3 à 2.5 UGBF par ha.

La biodiversité doit encore progresser en qualité II. En ce qui concerne les contributions à l'approvisionnement, la Confédération propose d'abandonner les échelonnements complexes, d'introduire un socle par exploitation et de plafonner le montant des paiements directs. M. Lehmann affirme que la PA22+ n'induit pas de chamboulements dans les paiements directs.

#### **Interventions :**

**M. Claude André** conteste l'exigence d'une formation supérieure. De plus, il constate qu'il y a toujours plus de frais administratifs et que ça demande toujours plus de temps. Il revient également sur le statut du conjoint dans l'exploitation.

**Réponse de M. Bernard Lehmann :** L'agriculture doit remplir de nouveaux critères pour garder les rendements tout en ménageant les ressources. Le but est d'accompagner la production en encourageant les systèmes de production. Concernant le conjoint, le travail en couple est un élément très positif mais il faut trouver la forme adaptée pour reconnaître le statut de conjoint-e.

**M. Claude Fleury :** 52 ans, de Courcelon, 4 enfants, producteur de lait d'industrie.

Il fait remarquer qu'aujourd'hui, il travaille plus qu'à l'âge de ses 20 ans mais pour au final ne rien gagner alors qu'il pensait pouvoir épargner à son âge. Un grand échange d'argent avec différents partenaires est fait. Pour qu'il reste une marge, il faut être très pointu. Il a par exemple perdu CHF 12'000.- avec la prime UGB. Que prévoyez-vous pour l'agriculture ?

**M. Bertrand Mouttet** dénonce le fait de devoir travailler autant pour gagner si peu. Comment faut-il faire pour ne pas vivre dans la misère, surtout dans l'éventualité de la conclusion de nouveaux accords qui pénaliseraient notre agriculture comme le Mercosur ?

**Réponse de M. Bernard Lehmann :** La Confédération fait pour qu'il y ait un flux financier, via les aides agricoles, afin que le marché soit protégé de la concurrence internationale. L'enveloppe des paiements directs est constante. Le problème est que les coûts et les prix ne le sont pas. Les agriculteurs doivent donc produire plus et les prix baissent. Il y a un problème de concurrence en amont et en aval. L'OFAG avait proposé d'introduire un paiement à l'UMOS mais sans succès.

**M. Martin Marchand :** constate qu'on parle souvent du prix du lait mais que PSL n'assiste jamais à notre assemblée pour répondre et entendre les agriculteurs. Sur un autre sujet, il demande de se pencher sur des mesures pour gérer de manière différente les surfaces et éviter l'écart en SPB et surfaces productives.

**M. Lucien Choulat** conteste les exigences de l'obtention d'un brevet pour toucher les paiements directs

**M. Daniel Studer** demande s'il manque des montants pour la loi chocolatière

**M. John Moser :** demande à ce que l'on arrête de lier les accords commerciaux à l'agriculture. Sur la globalité de l'enveloppe des paiements directs, combien finissent réellement dans la poche de l'agriculteur ?

**Réponse de M. Bernard Lehmann :** Tout d'abord pour commencer par votre idée de séparer la production et l'écologie, nous n'avons jamais eu d'agriculture polluante étant donné qu'il y a les PER. Les contributions aux systèmes de production ont pour but de rapprocher production et écologie.

La loi chocolatière disposait il y a 3 ans 64 millions de fr. Aujourd'hui, nous sommes passés à 96 millions de fr. pour éviter de devoir resolliciter des rallonges. L'argent est alloué aux filières qui se chargent de s'organiser et de trouver des solutions.

Pour les accords commerciaux, on peut souhaiter que l'agriculture en soit exclue mais la Suisse doit proposer des contreparties tout en veillant à préserver le mieux possible la protection à la frontière.

**M. Romain Beuret** : Le marché laitier est moribond. L'Etat n'a jamais voulu donner la force obligatoire. Il y a d'autres solutions, par exemple en France avec la loi sur l'alimentation.

Les paiements directs de base sont affaiblis vu qu'ils vont baisser. Pour son exploitation, il risque de lui manquer CHF 18'000. « Comment pourrais-je les retrouver alors que je participe à la plupart des programmes agro-environnementaux ? ». Il y a une année, le peuple suisse a accepté l'inscription de la sécurité alimentaire dans la constitution et à présent la PA veut réduire les soutiens à la sécurité de l'approvisionnement ; c'est aberrant.

**M. Thomas Stettler** : Le plus juste serait de revenir à un système UMOS. Nous ne sommes pas des assistés mais nous revendiquons des contributions pour les prestations délivrées.

**Réponse de M. Bernard Lehmann** : On a donné la force obligatoire pour des contrats. Il y a des contraintes dans ces contrats mais elles ont été diluées pour avoir plus de souplesse. Avec ces contrats, vous devez pourtant avoir la transparence.

Il va vous manquer CHF 18'000.- mais vous pourrez les obtenir à nouveau via de nouvelles mesures. Le peuple a voté sur la sécurité alimentaire en 2017. L'article 104a introduit des exigences en matière de durabilité et d'approvisionnement. Nous ne remettons pas en question les soutiens pour produire.

## 11. Divers

**M. Francis Egger**, apporte les salutations de l'USP et remercie AgriJura pour son invitation. Il salue la bonne collaboration avec Agrisano et relève la forte croissance des affiliés. Selon lui, les initiatives sur les eaux sont problématiques. Il faut agir et montrer des résultats. De plus, il est important de communiquer et expliquer à la population comment et pourquoi soigner les plantes et les animaux. Beaucoup d'énergie et de temps seront investis. Il lance un appel pour une forte implication des agriculteurs.

En ce qui concerne les points positifs de la PA 22+, il s'agit notamment du maintien du crédit cadre ainsi que des mesures de protection à la frontière.

Pour ce qui est de l'exigence du brevet et de la limite des paiements directs par exploitation à CHF 250'000.-, ces deux points sont contestés.

L'exigence de protection sociale pour le conjoint est discutée. Francis Egger souhaite plutôt passer par la responsabilité individuelle de chaque exploitation pour assurer son conjoint.

On refuse beaucoup de choses dans le projet de PA mais on soutient trois éléments importants : on accepte les nouvelles techniques dans les PER, on ne conteste pas la répartition entre les différents paiements directs ni les contributions au système de productions pour autant que l'on puisse générer de la plus-value sur les marchés en parallèle.

**M. Jean-Paul Lachat**, chef de l'ECR, relève la collaboration avec l'Office de l'environnement pour la mise en œuvre du programme phytosanitaire et nous fait part de quelques communications, notamment en lien avec le géoréférencement et avec le travail d'une stagiaire de l'EPFZ pour évaluer et simuler l'impact de la PA22+ sur l'agriculture jurassienne.

**M. Olivier Girardin** remercie AgriJura pour sa collaboration avec la FRI. Il relève l'intérêt des jeunes dans le Jura pour la formation agricole. Il nous informe sur certains projets en cours. Il conclut en souhaitant une bonne année agricole et plein de succès sur les exploitations.

M. **Christophe Lerch**, critique la taxe sur le blé panifiable qui ne cesse d'augmenter

*Réponse de M. **Michel Crausaz*** : l'augmentation est compensée par une prime est redistribuée sur l'ensemble des cultures, comme alternative à la Loi chocolatière.

M. **Jean-Claude Villat** déplore le gazage des poules pondeuses. Il demande à trouver une solution pour que Migros et Coop par exemple mettent en valeur cette la viande ou qu'un autre débouché soit trouvé.

M. **Bernard Leuenberger**, président de la CAJB, adresse les salutations de son organisation. La Fête de la tête de moine aura lieu le 1<sup>er</sup> weekend de mai. Il annonce la nomination d'Emilie Boillat en tant que secrétaire de la CAJB. Elle débutera le 1<sup>er</sup> avril 2019.

M. **Daniel Studer** apporte les salutations de MIBA. Il mentionne l'ouverture de la Fromagerie du Noirmont. De plus, il annonce son retrait du comité de la MIBA après plusieurs années de mandat.

Mme **Katia Belser**, demande à ce que les responsables des communes soient invités à l'assemblée d'AgriJura

M. **Fabrice Nagel** demande des clarifications concernant le financement du Canton pour le programme Terres vivantes.

*Réponse de M. **le Ministre*** : le dossier sera traité prochainement. La procédure prend du temps car les montant sont conséquents.

M. **Claude André**, critique la politique Optima et les manques de financements.

*Réponse de M. **le Ministre*** : Pour les cofinancements, il faut chercher des solutions. Au vu de la situation des finances cantonales, le GVT doit définir des priorités.

La parole n'étant plus demandée, Nicolas Pape clôt l'assemblée à 12h30 en remerciant la Section Delémont pour l'accueil et l'organisation.

## *Nos partenaires cotisants*

---

COOPERATIVE AGRICOLE DU CLOS-DU-DOUBS  
AGRO-CENTRE COURTETELLE  
LANDI ARCJURA SA  
AJAPI  
ASSOCIATION DES FERMIERS DU JURA ET DU CANTON DE NEUCHATEL  
FEDERATION JURASSIENNE DU MENU BETAAIL  
BIO JURA  
JURA-BETTERAVES  
FEDERATION D'APICULTURE DU CANTON DU JURA  
FEDERATION JURASSIENNE DES BANQUES RAIFFEISEN  
SWISSHERDBOOK JURA  
FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE BOVIN DE LA RACE HOLSTEIN  
FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE CHEVALIN  
SECTION JURASSIENNE DE L'ASETA  
FENACO  
MIBA  
ASSOCIATION POUR LE PACAGE FRANCO-SUISSE  
SOCIETE DES VETERINAIRES JURASSIENS  
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES SÉLECTIONNEURS JURASSIENS

Avec nous, vous bénéficiez  
d'avantages: **efficace et  
bien assuré!**

**agrisano** 

**Pour l'agriculture!**

Toutes les assurances à portée de main.

**Votre service de conseil:**

**PRESTATERRE**  
ASSURANCES ET SERVICES



filiale de la **AGRICULTURE**

Rue St-Maurice 17  
2852 Courtételle  
Tél. 032 426 83 01

[www.agrisano.ch](http://www.agrisano.ch)

## Organes d'AgriJura

---

### Comité d'AgriJura

Avec voix délibérative : M. Nicolas Pape (président), Pleigne ; M. Romain Surdez (vice-président), Les Breuleux ; Mme Corinne Gerber (vice-présidente), Porrentruy ; Mme Céline Odiet, Bourignon ; Mme Marie-Claude Boegli, Courtételle ; M. Pierre-André Hulmann, Montmelon ; M. Thierry Blaser, Courtedoux ; M. Sylvain Quiquerez, Grandfontaine ; M. Jean-Bernard Chavanne, Coeuve.

Avec voix consultative : M. Jean-Paul Lachat, chef ECR ; M. Noël Saucy, président FRI, M. Samuel Pfister, représentant AgriJura au comité de l'USP, M. Corentin Marchand, délégué des Jeunes agriculteurs jurassiens.

### Personnel

AgriJura : Michel Darbellay (directeur), Ignace Berret (animateur rural), Amélie Nagel (secrétaire-comptable), Marina Noirjean (saisie marchés de bétail). Prestaterre CJA Sàrl : Stéphanie Choulat (collaboratrice assurances), Eloïse Ouevray (collaboratrice assurances), Paul-André Houlmann (conseiller en assurances).

**Organe de révision des comptes** : RéviAjoie Sàrl, Porrentruy

### Délégations (organisations jurassiennes)

- Fondation Rurale Interjurassienne : MM Noël Saucy, Nicolas Pape, Michel Darbellay
- Parc naturel régional du Doubs : M. Pierre-André Hulmann
- Comité de gestion de la caisse des épizooties : Mme Corinne Gerber et M. Sylvain Quiquerez.
- Commission interjurassienne pour la gestion des marques : Mme Marie-Claude Boegli
- Comité de PROJAB, promotion de l'agriculture biologique et invitée à BioJura : Mme Céline Odiet
- Groupe cheval : Mme Céline Odiet

### Délégués jurassiens (organisations romandes et suisses)

**Union suisse des paysans et Chambre suisse d'agriculture** : Sept délégué(e)s d'AgriJura représentent l'organisation à l'assemblée des délégués de l'USP. **Chambre suisse d'agriculture** : M. Samuel Pfister et M. Nicolas Pape. **Comité USP** : M. Samuel Pfister.

Au **comité de AGORA** : MM Nicolas Pape (membre) et Michel Darbellay (membre). M. Jean-Paul Lachat, chef ECR (invité).

Au **comité du journal AGRI** : M. Michel Darbellay

Au comité de la **Communauté d'intérêt des marchés publics de bétail de boucherie** et au comité de la **CH-assurance bétail de boucherie** : M. Michel Darbellay

Au comité d'**IP-Suisse** : M. Samuel Moser, Vendlincourt

Au **comité Bio Suisse** : M. Milo Stöcklin

Au **conseil d'administration de Suisse Grêle** : M. Claude Ackermann, Bourignon

Au comité de la **Fédération suisse des betteraviers** : M. Patrick Roth, Montignez

Au **comité de Mooh** : MM. Daniel Studer, Lugnez, Boris Beuret, Corban.

Au **comité de la Caisse agricole suisse de garantie financière** : M. Michel Darbellay



# Accident, maladie ou simplement vacances? Faites-vous remplacer!

Terrentraide Sàrl vous propose:

- Dépanneurs qualifiés (CFC agricole ou AFP au minimum).
- Demande de dépannage à saisir via formulaire Internet sur [www.agrijura.ch/terrentraide](http://www.agrijura.ch/terrentraide).
- Le dépanneur est assuré (AVS, LAA, IjM, LPP) et payé par Terrentraide qui vous facture ensuite la prestation.
- Système d'abonnement (100 fr. par année) donnant droit au tarif de 28 fr. par heure.
- En tant qu'abonné, bénéficiez gratuitement et sur simple demande, des **conditions d'achat préférentielles des membres de Maschinering**.
- Comment s'abonner? Faites-en la demande par courriel à [terrentraide@agrijura.ch](mailto:terrentraide@agrijura.ch) Vous recevrez ensuite la facture (délai de paiement 31 mars de l'année en cours). Le paiement de l'abonnement signifie l'acceptation des conditions générales par l'abonné.
- Documents utiles et informations supplémentaires sur [www.agrijura.ch/terrentraide](http://www.agrijura.ch/terrentraide)

**TERRENTRAIDE**  
DEPANNAGE AGRICOLE



filiale d' **AGRIJURA**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE

[www.agrijura.ch/terrentraide](http://www.agrijura.ch/terrentraide) 032 426 53 54

## Objectif : gain de revenu !

*Un diagnostic rapide et complet faisant apparaître rapidement les points-clés de la rentabilité.*

- Une analyse rapide pour agir sans délai sur les meilleurs leviers
- Un conseil simultané et concerté avec les conseillers
- Un outil de décision incomparable pour un plan de progrès dans le respect de vos particularités
- **Nouveau** : mesure de l'efficacité alimentaire pour des pistes d'amélioration encore plus pertinentes



2 vidéo-témoignages de la prestation sur [www.frij.ch](http://www.frij.ch)

Renseignements et inscription :

Jocelyn Altermath, FRI T 032 420 74 46  
[jocelyn.altermath@frij.ch](mailto:jocelyn.altermath@frij.ch)



GRATUIT

A-LA-FERME.CH

LA RECHERCHE DE FERMES DE SUISSE  
ET VOTRE OFFRE SE FAIT REMARQUER

INSCRIVEZ-VOUS SANS  
TARDER SUR  
PORTAILPAYSANSSUISSE.CH  
ET GAGNEZ EN VISIBILITÉ  
SUR A-LA-FERME.CH



# FARMX

**Optimisez  
vos coûts machines  
et facilitez-vous la vie**

**Locations  
Réservations  
Plannings  
Décomptes**



*Ne payez que si vous encaissez!  
Gratuit pour les simples locataires*

**www.farmx.ch**